

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNUGEOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)

SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACOUUD Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus) : le Président sorti de la salle ne prend pas part au vote
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 38

Votants : 38

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

A compter de l'exercice 2025, la collectivité présente un Compte Financier Unique (CFU), qui est un document commun entre l'ordonnateur (la collectivité) et le comptable public, et qui est une fusion entre le compte administratif et le compte de gestion.

Ce document constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU présente notamment les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Une présentation détaillée de l'évolution de la situation financière de la collectivité est jointe en annexe 1.

BUDGET PRINCIPAL

Chapitres	2024	2025	Evo en €	Evo en %
011 - Charges à caractère général	1 871 211,35 €	1 869 616,14 €	-1 595,21 €	-0,09%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 459 738,67 €	2 576 227,14 €	116 488,47 €	4,74%
014 - Atténuations de produits	2 550 259,00 €	2 677 992,00 €	127 733,00 €	5,01%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	732 640,40 €	836 430,65 €	103 790,25 €	14,17%
65 - Autres charges de gestion courante	2 650 778,25 €	2 737 799,50 €	87 021,25 €	3,28%
66 - Charges financières	35 476,49 €	17 479,11 €	-17 997,38 €	-50,73%
67 - Charges exceptionnelles		2 057,32 €	2 057,32 €	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	610,98 €		-610,98 €	-100,00%
Total dépenses Fonctionnement	10 300 715,14 €	10 717 601,86 €	416 886,72 €	4,05%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 698 945,26 €	3 217 726,59 €	518 781,33 €	19,22%
013 - Atténuations de charges	41 319,09 €	33 890,56 €	-7 428,53 €	-17,98%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	216 353,17 €	246 161,33 €	29 808,16 €	13,78%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	747 757,78 €	746 708,59 €	-1 049,19 €	-0,14%
73 - Impôts et taxes	1 753 483,00 €	1 803 280,00 €	49 797,00 €	2,84%
731 - Fiscalité locale	5 557 760,19 €	5 892 080,70 €	334 320,51 €	6,02%
74 - Dotations, subventions et participations	2 725 501,71 €	2 873 474,11 €	147 972,40 €	5,43%
75 - Autres produits de gestion courante	326 468,36 €	116 179,05 €	-210 289,31 €	-64,41%
77 - Produits exceptionnels	32 541,96 €	92 478,00 €	59 936,04 €	184,18%
Total recettes Fonctionnement	14 100 130,52 €	15 021 978,93 €	921 848,41 €	6,54%

Chapitres	2024	2025	Evo en €	Evo en %
001 - Déficit d'investissement reporté	936 975,09 €	81 688,79 €	-855 286,30 €	-91,28%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	216 353,17 €	246 161,33 €	29 808,16 €	13,78%
041 - Opérations patrimoniales	529 930,00 €		-529 930,00 €	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	78 291,58 €	48 202,54 €	-30 089,04 €	-38,43%
20 - Immobilisations incorporelles	180 298,30 €	98 760,92 €	-81 537,38 €	-45,22%
204 - Subventions d'équipement versées	115 352,77 €	106 726,74 €	-8 626,03 €	-7,48%
21 - Immobilisations corporelles	978 330,57 €	358 533,81 €	-619 796,76 €	-63,35%
23 - Immobilisations en cours	54 765,36 €	180 852,07 €	126 086,71 €	230,23%
27 - Autres immobilisations financières	5 000,00 €		-5 000,00 €	-100,00%
Total dépenses Investissement	3 095 296,84 €	1 120 926,20 €	-1 974 370,64 €	-63,79%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	732 640,40 €	836 430,65 €	103 790,25 €	14,17%
041 - Opérations patrimoniales	529 930,00 €		-529 930,00 €	-100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 571 787,63 €	648 280,18 €	-923 507,45 €	-58,76%
13 - Subventions d'investissement	175 010,02 €	144 772,99 €	-30 237,03 €	-17,28%
16 - Emprunts et dettes assimilées	240,00 €	460,00 €	220,00 €	91,67%
27 - Autres immobilisations financières	4 000,00 €		-4 000,00 €	-100,00%
Total recettes Investissement	3 013 608,05 €	1 629 943,82 €	-1 383 664,23 €	-45,91%

Résultat	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 717 601,86 €	1 039 237,41 €
Recettes	11 804 252,34 €	1 629 943,82 €
Résultat de l'exercice	1 086 650,48 €	590 706,41 €
Résultat antérieur reporté	3 217 726,59 €	-81 688,79 €
Résultat de clôture	4 304 377,07 €	509 017,62 €

Les Restes à réaliser de l'exercice 2025 (engagements en cours) de la section d'investissement, qui devront être repris au budget 2026, s'élèvent à 491 765.96€ en dépenses et 422 991.59€ en recettes.


**BUDGET ANNEXE PEPINIERS**

Chapitres	2024	2025	Evo en €	Evo en %
011 - Charges à caractère général	73 268,84 €	89 878,93 €	16 610,09 €	22,67%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17 394,00 €	28 518,00 €	11 124,00 €	63,95%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 876,29 €	72 098,00 €	-3 778,29 €	-4,98%
65 - Autres charges de gestion courante		0,00 €	0,00 €	
66 - Charges financières	5 143,07 €	4 632,52 €	-510,55 €	-9,93%
68 - Dotations aux provisions		863,03 €	863,03 €	
Total dépenses Fonctionnement	171 682,20 €	195 990,48 €	24 308,38 €	14,16%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 042,43 €		-1 042,43 €	-100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 690,41 €	47 190,41 €	-1 500,00 €	-3,08%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 648,39 €	9 500,68 €	1 852,29 €	24,22%
74 - Dotations, subventions et participations	3 960,00 €	3 640,00 €	-320,00 €	-8,08%
75 - Autres produits de gestion courante	110 340,97 €	135 659,49 €	25 318,52 €	22,95%
Total recettes Fonctionnement	171 682,20 €	195 990,58 €	24 308,38 €	14,16%
001 -Déficit d'investissement reporté	992 634,25 €	416 388,03 €	-576 246,22 €	-58,05%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 690,41 €	47 190,41 €	-1 500,00 €	-3,08%
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 418,95 €	20 000,00 €	-418,95 €	-2,05%
20 - Immobilisations incorporelles		1 003,26 €	1 003,26 €	
21 - Immobilisations corporelles	9 438,18 €	5 636,06 €	-3 802,12 €	-40,28%
23 - Immobilisations en cours	15 688,12 €	2 500,00 €	-13 188,12 €	-84,06%
Total dépenses Investissement	1 086 869,91 €	492 717,76 €	-594 152,15 €	-54,67%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 876,29 €	72 098,00 €	-3 778,29 €	-4,98%
13 - Subventions d'investissement	594 090,00 €	239 286,00 €	-354 804,00 €	-59,72%
16 - Emprunts et dettes assimilées	515,59 €		-515,59 €	-100,00%
Total recettes Investissement	670 481,88 €	311 384,00 €	-359 097,88 €	-53,56%

Résultat	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	195 990,48 €	76 329,73 €
Recettes	195 990,58 €	311 384,00 €
Résultat de l'exercice	0,10 €	235 054,27 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	-416 388,03 €
Résultat de clôture	0,10 €	-181 333,76 €

Les Restes à réaliser de l'exercice 2025 (engagements en cours) de la section d'investissement, qui devront être repris au budget 2026, s'élèvent à 0€ en dépenses et 758 500.80€ en recettes.

BUDGET ANNEXE ZI LACROST

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 
ID : 071-200069698-20260521-ERD392026-DE

Chapitres	2024	2025	Evo en €	Evo en %
011 - Charges à caractère général	190,00 €	1 335,05 €	1 145,05 €	602,66%
012 - Charges de personnel et frais assimilés			0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	233 427,66 €	260 113,56 €	26 685,90 €	11,43%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	26 495,90 €		-26 495,90 €	-100,00%
Total dépenses Fonctionnement	260 113,56 €	261 448,61 €	1 335,05 €	0,51%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 113,56 €	261 426,61 €	1 313,05 €	0,50%
77 - Produits exceptionnels		22,00 €	22,00 €	0,00%
Total recettes Fonctionnement	260 113,56 €	261 448,61 €	1 335,05 €	0,51%
001 - Résultat d'investissement reporté (déficit)	233 427,66 €	260 113,56 €	26 685,90 €	11,43%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 113,56 €	261 426,61 €	1 313,05 €	0,50%
Total dépenses Investissement	493 541,22 €	521 540,17 €	27 998,95 €	5,67%
001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)			0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	233 427,66 €	260 113,56 €	26 685,90 €	11,43%
Total recettes Investissement	233 427,66 €	260 113,56 €	26 685,90 €	11,43%

Résultat	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	261 448,61 €	261 426,61 €
Recettes	261 448,61 €	260 113,56 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	-1 313,05 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	-260 113,56 €
Résultat de clôture	0,00 €	-261 426,61 €

Pas de Restes à réaliser de l'exercice 2025 (engagements en cours) de la section d'investissement à reprendre au budget 2026.

BUDGET ANNEXE ZA ECARLATE

Chapitres	2024	2025	Evo en €	Evo en %
002 - Déficit de fonctionnement reporté	36 126,82 €		-36 126,82 €	-100,00%
011 - Charges à caractère général	218 131,33 €	123 205,16 €	-94 926,17 €	-43,52%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	498 649,21 €	645 899,25 €	147 250,04 €	29,53%
Total dépenses Fonctionnement	752 907,36 €	769 104,41 €	16 197,05 €	2,15%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	645 899,25 €	769 029,18 €	123 129,93 €	19,06%
74 - Dotations, subventions et participations	107 008,10 €		-107 008,10 €	-100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	0,01 €	0,23 €	0,22 €	2200,00%
77 - Produits exceptionnels		75,00 €	75,00 €	
Total recettes Fonctionnement	752 907,36 €	769 104,41 €	16 197,05 €	2,15%
001 -Déficit d'investissement reporté	391 641,11 €	645 899,25 €	254 258,14 €	64,92%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	645 899,25 €	769 029,18 €	123 129,93 €	19,06%
13 - Subventions d'investissement	107 008,10 €		-107 008,10 €	-100,00%
Total dépenses Investissement	1 144 548,46 €	1 414 928,43 €	270 379,97 €	23,62%
001 -Excédent d'investissement reporté			0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	498 649,21 €	645 899,25 €	147 250,04 €	29,53%
Total recettes Investissement	498 649,21 €	645 899,25 €	147 250,04 €	29,53%

Résultat	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	769 104,41 €	769 029,18 €
Recettes	769 104,41 €	645 899,25 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	-123 129,93 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	-645 899,25 €
Résultat de clôture	0,00 €	-769 029,18 €

Pas de Restes à réaliser de l'exercice 2025 (engagements en cours) de la section d'investissement à reprendre au budget 2026.

BUDGET ANNEXE SPANC

Chapitres	2024	2025	Evo en €	Evo en %
011 - Charges à caractère général	9 792,50 €	11 176,00 €	1 383,50 €	14,13%
Total dépenses Fonctionnement	9 792,50 €	11 176,00 €	1 383,50 €	14,13%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	15 699,33 €	13 493,83 €	-2 205,50 €	-14,05%
70 - Ventes de prestations de services, marchandises	7 587,00 €	11 588,00 €	4 001,00 €	52,73%
Total recettes Fonctionnement	23 286,33 €	25 081,83 €	1 795,50 €	7,71%

Résultat	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 176,00 €	0,00 €
Recettes	11 588,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	412,00 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté	13 493,83 €	0,00 €
Résultat de clôture	13 905,83 €	0,00 €

Pas de Restes à réaliser de l'exercice 2025 (engagements en cours) de la section d'investissement à reprendre au budget 2026.

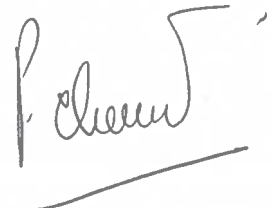
→ En l'absence du Président, sorti de la salle conformément à la réglementation, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

- D'approuver les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget principal,
- D'approuver les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pépinières,
- D'approuver les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZI Lacrost,
- D'approuver les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe SPANC,
- D'approuver les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA Ecarlate,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAYOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournaigeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACODU Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présentant les résultats de clôture par budget, il appartient au Conseil communautaire d'affecter les résultats constatés de l'exercice conformément aux articles L. 2311-5 et R. 2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat d'investissement est en effet reporté automatiquement sur la section d'investissement, en dépenses (D001) s'il s'agit d'un déficit de clôture ou en recettes (R001) s'il s'agit d'un excédent de clôture.

L'affectation du résultat de fonctionnement doit ainsi s'effectuer selon les principes suivants :

- L'affectation doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : il s'agit alors du cumul du résultat d'investissement constaté (D001 ou R001) et du solde des Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice ;
- Si l'excédent de fonctionnement n'est pas suffisant pour couvrir le besoin de financement, il doit être affecté en totalité en section d'investissement (compte 1068) ;
- S'il reste un excédent de fonctionnement disponible après couverture du besoin de financement, il peut soit faire l'objet d'une affectation totale ou partielle en investissement (compte 1068), soit être reporté en totalité ou partiellement en recettes de fonctionnement (R002),

Compte tenu des résultats de l'exercice 2025 repris ci-après, il est proposé les affectations suivantes :

Budget Principal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 717 601.86 €	1 039 237.41 €
Recettes	11 804 252.34 €	1 629 943.82 €
Résultat de l'exercice	1 086 650.48 €	590 706.41 €
Résultat antérieur reporté	3 217 726.59 €	- 81 688.79 €
Résultat de clôture	4 304 377.07 €	509 017.62 €
	(A)	(B)
Restes A Réaliser (RAR) dépenses (à reprendre en N+1)		491 765.96 €
Restes A Réaliser (RAR) recettes (à reprendre en N+1)		422 991.59 €
Solde RAR	0,00 €	- 68 774.37 €
		(C)
Reprise au budget N+1		
<i>Affectation minimale = B+C si le solde est négatif, dans la limite de A</i>		
Affectation minimale en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette InvT - 1068)		559 756.75 €
Déficit d'investissement reporté (Dép. InvT - D001)		0.00 €
Excédent d'investissement reporté (Rec. InvT - R001)		509 017.62 €
Excédent de fonctionnement reporté (Rec. Fct - R002)	3 744 620.32 €	
Déficit de fonctionnement reporté (Dép. Fct - D002)	0,00 €	
Budget annexe Pépinières	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	195 990.48 €	76 329.73 €
Recettes	195 990.58 €	311 384.00 €
Résultat de l'exercice	0.10 €	235 054.27 €
Résultat antérieur reporté	0	- 416 388.03 €
Résultat de clôture	0,10 €	- 181 333.76 €
	(A)	(B)

Restes A Réaliser (RAR) dépenses (à reprendre en N+1)		Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Restes A Réaliser (RAR) recettes (à reprendre en N+1)		Reçu en préfecture le 28/05/2026
Solde RAR		Publié le 0,00 € 758 500,00 €
		ID : 071-200069698-20260521-ERD402026-DE €
		(C)
Reprise au budget N+1		
<i>Affectation minimale = B+C si le solde est négatif, dans la limite de A</i>		
Affectation minimale en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Déficit d'investissement reporté (Dép. InvT - D001)		181 333.76 €
Excédent d'investissement reporté (Rec. InvT - R001)		0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (Rec. Fct - R002)	0,10 €	
Déficit de fonctionnement reporté (Dép. Fct - D002)	0,00 €	

Budget annexe ZI Lacrost	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	261 448.61 €	261 426.61 €
Recettes	261 448.61 €	260 113.56 €
Résultat de l'exercice	- €	1 313.05 €
Résultat antérieur reporté	0	-260 113.56 €
Résultat de clôture	- €	261 426.61 €
	(A)	(B)
Restes A Réaliser (RAR) dépenses (à reprendre en N+1)		
Restes A Réaliser (RAR) recettes (à reprendre en N+1)		
Solde RAR	0,00 €	0,00 €
		(C)
Reprise au budget N+1		
<i>Affectation minimale = B+C si le solde est négatif, dans la limite de A</i>		
Affectation minimale en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette InvT - 1068)		0,00 €
Déficit d'investissement reporté (Dép. InvT - D001)		261 426.61 €
Excédent d'investissement reporté (Rec. InvT - R001)		0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (Rec. Fct - R002)	0,00 €	
Déficit de fonctionnement reporté (Dép. Fct - D002)	0,00 €	

Budget annexe ZA Ecarlate		Fonctionnement	Investissement
Dépenses		769 104.41 €	
Recettes			25 €
Résultat de l'exercice		- €	- 123 129.93 €
Résultat antérieur reporté		0	- 645 899.25 €
Résultat de clôture		- €	- 769 029.18 €
	(A)		(B)
Restes A Réaliser (RAR) dépenses (à reprendre en N+1)			
Restes A Réaliser (RAR) recettes (à reprendre en N+1)			
Solde RAR		0,00 €	0,00 €
			(C)
Reprise au budget N+1			
<i>Affectation minimale = B+C si le solde est négatif, dans la limite de A</i>			
Affectation minimale en investissement (Recette InvT - 1068)			0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (Recette InvT - 1068)			0,00 €
Déficit d'investissement reporté (Dép. InvT - D001)			769 029.18 €
Excédent d'investissement reporté (Rec. InvT - R001)			0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (Rec. Fct - R002)		0,00 €	
Déficit de fonctionnement reporté (Dép. Fct - D002)		0,00 €	

Pour le budget SPANC, ce dernier n'étant composé que d'une section de fonctionnement, aucune affectation de résultat n'est effectuée.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

- D'approuver l'affectation des résultats 2025 du budget principal,
- D'approuver l'affectation des résultats 2025 du budget annexe Pépinières,
- D'approuver l'affectation des résultats 2025 du budget annexe ZI Lacrost,
- D'approuver l'affectation des résultats 2025 du budget annexe ZA Ecarlate.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAUOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT



COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté ont été convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tourneigois se sont réunis dans la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACLOUD Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le budget primitif de l'exercice 2026 a été adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 12 mars 2026. Toutefois, ce budget primitif n'intégrait pas les reports de crédits de l'exercice 2025, ni l'affectation des résultats constatés au titre de ce même exercice.



Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire afin de reprendre ces éléments et d'assurer la sincérité et la complétude du budget de l'exercice 2026.

Le budget supplémentaire a pour objet :

- D'intégrer les résultats de clôture de l'exercice 2025
- De reprendre les restes à réaliser
- D'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2026 lorsque cela est nécessaire

Il constitue ainsi un acte budgétaire de régularisation et d'ajustement permettant de garantir la sincérité et l'équilibre du budget en cours d'exécution.

Les éléments synthétiques relatifs à cette reprise sont présentés ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement :

Eléments de reprise	Montant (€)	Imputation budgétaire
Résultat de fonctionnement	+ 4 304 377.07 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté
Affectation du résultat en investissement	-559 756.75 €	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé
Résultat de fonctionnement reporté	+ 3 744 620.32 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté

Investissement :

Eléments de reprise	Montant (€)	Imputation budgétaire
Excédent d'investissement 2025 (après reprise du déficit N-1)	+ 509 017.62 €	001 – Solde d'exécution positif reporté
Reste à Réaliser – Dépenses	-491 765.96 €	RAR dépenses
Reste à Réaliser - Recettes	+ 422 991.59 €	RAR recettes
Solde net des restes à réaliser	-68 774.37 €	
Résultat d'investissement après reprise et RAR	+ 440 243.25 €	001 – Solde d'exécution positif reporté

BUDGET PEPINIERS

Section de fonctionnement :

Eléments de reprise	Montant (€)	Imputation budgétaire
Excédent de fonctionnement 2025	+ 0.10 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté
Affectation en investissement	0.00 €	1068 – Aucun prélèvement significatif
Résultat de fonctionnement reporté	+ 0.10 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté

Section d'investissement :

Eléments de reprise	Montant (€)	Imputation budgétaire
Excédent d'investissement de l'exercice 2025	+ 235 054.27 €	001 – Solde d'exécution reporté
Déficit d'investissement reporté N-1	-416 388.03 €	Reprise du déficit antérieur
Résultat d'investissement de l'exercice	-181 333.76 €	Solde après neutralisation du déficit N-1
Restes à réaliser – Recettes	+ 758 500.80 €	RAR recettes
Restes à réaliser – Dépenses	0.00 €	RAR dépenses nuls
Solde net des restes à réaliser	+ 758 500.80 €	

BUDGET ZI LACROST**Section de fonctionnement :**

Éléments de reprise	Montant (€)	Imputation budgétaire
Résultat de fonctionnement 2025	0.00 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté
Affectation en investissement	0.00 €	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté

Section d'investissement :

Éléments de reprise	Montant (€)	Imputation budgétaire
Excédent d'investissement de l'exercice 2025 (après reprise du résultat N-1 nul)	-1 313.05 €	001 – Solde d'exécution reporté
Déficit d'investissement reporté N-1	-260 113.56 €	Aucun report antérieur
Résultat d'investissement de l'exercice	-261 426.61 €	001 – Solde d'exécution reporté

BUDGET ZA ECARLATE**Section de fonctionnement :**

Éléments de reprise	Montant (€)	Imputation budgétaire
Résultat de fonctionnement 2025	0.00 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté
Affectation en investissement	0.00 €	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté

Section d'investissement :

Éléments de reprise	Montant (€)	Imputation budgétaire
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	-123 129.93 €	001 – Solde d'exécution reporté
Résultat d'investissement reporté N-1	-645 899.25 €	Reprise du déficit antérieur
Résultat d'investissement de l'exercice après reprise N-1	-769 029.18 €	Solde net d'investissement

BUDGET SPANC**Section de fonctionnement :**

Éléments de reprise	Montant (€)	Imputation budgétaire
Résultat de fonctionnement 2025	+ 412.00 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 13 493.83 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté
Résultat de fonctionnement reporté	+ 13 905.83 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'adopter le budget supplémentaire 2026 présenté ci-dessus afin de permettre :

- d'assurer la reprise des résultats de l'exercice 2025 conformément aux décisions d'affectation ;
- d'intégrer les restes à réaliser ;
- d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif.

Les montants inscrits sont strictement conformes à ceux arrêtés lors de l'approbation du Compte Financier Uniques 2025. Le présent acte a pour objet leur traduction budgétaire au sein de l'exercice 2026 par inscriptions aux comptes 001, 002 et 1068.

Annexe – Synthèse par chapitre :

Budget principal

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif	Reports	Budget supplémentaire	Total Budgété 2026
⊖ Dépense	11 508 328,00 €	- €	3 744 620,32 €	15 252 948,32 €
011 - Charges à caractère général	2 054 015,00 €	- €	- €	2 054 015,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 710 000,00 €	- €	- €	2 710 000,00 €
014 - Atténuations de produits	2 619 574,00 €	- €	- €	2 619 574,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	494 187,00 €	- €	3 744 620,32 €	4 238 807,32 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	840 000,00 €	- €	- €	840 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 771 352,00 €	- €	- €	2 771 352,00 €
66 - Charges financières	17 200,00 €	- €	- €	17 200,00 €
67 - Charges spécifiques	2 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €
⊕ Recette	11 508 328,00 €	- €	3 744 620,32 €	15 252 948,32 €
013 - Atténuations de charges	29 100,00 €	- €	- €	29 100,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	255 000,00 €	- €	- €	255 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	596 950,00 €	- €	- €	596 950,00 €
73 - Impôts et taxes	1 797 503,00 €	- €	- €	1 797 503,00 €
731 - Fiscalité locale	5 906 183,00 €	- €	- €	5 906 183,00 €
74 - Dotations et participations	2 867 192,00 €	- €	- €	2 867 192,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	56 400,00 €	- €	- €	56 400,00 €
77 - Produits spécifiques	- €	- €	- €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	3 744 620,32 €	3 744 620,32 €
INVESTISSEMENT	Budget Primitif	Reports	Budget supplémentaire	Total Budgété 2026
⊖ Dépense	1 620 470,00 €	491 765,96 €	4 744 620,32 €	6 856 856,28 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	255 000,00 €	- €	- €	255 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	44 000,00 €	- €	- €	44 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	212 000,00 €	94 859,64 €	- €	306 859,64 €
204 - Subventions d'équipement versées	179 000,00 €	220 542,93 €	- €	399 542,93 €
21 - Immobilisations corporelles	860 970,00 €	154 086,24 €	1 018 035,24 €	2 033 091,48 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	69 500,00 €	22 277,15 €	3 726 585,08 €	3 818 362,23 €
⊕ Recette	1 620 470,00 €	422 991,59 €	4 813 394,69 €	6 856 856,28 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	494 187,00 €	- €	3 744 620,32 €	4 238 807,32 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	840 000,00 €	- €	- €	840 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	162 000,00 €	- €	559 756,75 €	721 756,75 €
13 - Subventions d'investissement	78 000,00 €	422 991,59 €	- €	500 991,59 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	46 283,00 €	- €	- €	46 283,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	509 017,62 €	509 017,62 €

Budget pépinière

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif	Reports	Budget Supplémentaire	Total budgété 2026
▣ Dépense	219 340,00 €	- €	0,10 €	219 340,10 €
011 - Charges à caractère général	112 060,00 €	- €	- €	112 060,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	29 000,00 €	- €	- €	29 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 000,00 €	- €	- €	74 000,00 €
66 - Charges financières	4 280,00 €	- €	- €	4 280,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	0,10 €	0,10 €
▣ Recette	219 340,00 €	- €	0,10 €	219 340,10 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	0,10 €	0,10 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 200,00 €	- €	- €	47 200,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 570,00 €	- €	- €	7 570,00 €
74 - Dotations et participations	10 300,00 €	- €	- €	10 300,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	154 270,00 €	- €	- €	154 270,00 €

INVESTISSEMENT	Budget Primitif	Reports	Budget Supplémentaire	Total budgété 2026
▣ Dépense	164 000,00 €	- €	395 833,28 €	922 500,80 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	181 333,76 €	181 333,76 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 200,00 €	- €	- €	47 200,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	- €	- €	3 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	93 800,00 €	- €	577 167,04 €	670 967,04 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
▣ Recette	164 000,00 €	758 500,80 €	- €	922 500,80 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	90 000,00 €	- €	- €	90 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 000,00 €	- €	- €	74 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €
13 - Subventions d'investissement	- €	758 500,80 €	- €	758 500,80 €

Budget SPANC

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif	Reports	Budget Supplémentaire	Total budgété
▣ Dépense	11 000,00 €	- €	13 905,83 €	24 905,83 €
011 - Charges à caractère général	11 000,00 €	- €	13 905,83 €	24 905,83 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €
▣ Recette	11 000,00 €	- €	13 905,83 €	24 905,83 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	13 905,83 €	13 905,83 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	11 000,00 €	- €	- €	11 000,00 €

Rien n'est inscrit en section d'investissement pour le SPANC.

Budget ZA Ecarlatte

Il est précisé que le résultat de la section d'investissement 2025, déficitaire de 769 029.18 €, a été repris et intégré dès le vote du budget primitif 2026 conformément aux écritures budgétaires correspondantes. Dès lors, il n'y a pas lieu de présenter un tableau d'affectation des résultats au sein du présent budget supplémentaire, les montants ayant déjà fait l'objet d'une inscription budgétaire effective. Toutefois, il est nécessaire d'ajuster l'équilibre du budget primitif sur la partie investissement, en ajoutant un emprunt prévisionnel d'équilibre. La section de fonctionnement demeure inchangée et reste équilibrée conformément aux dispositions du budget primitif 2026.

INVESTISSEMENT	Budget Primitif	Reports	Budget Supplémentaire	Total Budgété 2026
Dépense	1 547 613,36 €	- €	- €	1 547 613,36 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	769 029,18 €	- €	- €	769 029,18 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	778 584,18 €	- €	- €	778 584,18 €
Recette	769 029,18 €	- €	778 584,18 €	1 547 613,36 €
021 - Virement de la section de fonctionnement				- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	769 029,18 €	- €	- €	769 029,18 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves				- €
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	778 584,18 €	778 584,18 €
Total général	3 873 810,90 €	- €	778 584,18 €	4 652 395,08 €

Budget ZI Lacrost

Il est précisé que le résultat de la section d'investissement 2025, déficitaire de 261 113.56 €, a été repris et intégré dès le vote du budget primitif 2026 conformément aux écritures budgétaires correspondantes. Dès lors, il n'y a pas lieu de présenter un tableau d'affectation des résultats au sein du présent budget supplémentaire, les montants ayant déjà fait l'objet d'une inscription budgétaire effective.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT




COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tourneugois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACLOUD Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

OBJET : SUBVENTION AILE SUD BOURGOGNE POUR LE POINT MOBILITE

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 071-200069698-20260521-ERD422026-DE



Par délibération en date du 12 Mars 2026, le conseil a attribué une subvention d'un montant de 700 € à l'association AILE Sud Bourgogne dans le cadre de la plateforme mobilité dont une antenne est implantée à Tournus (à la CCMT).

La plateforme a pour objectif de favoriser la mobilité dans le cadre de l'insertion professionnelle. Elle loue à bas prix des véhicules sur prescription d'un référent (France travail ou autre) pour permettre aux bénéficiaires de se rendre à leur emploi :

- Vélo électrique : 1 € par jour
- Scooter : 4 € par jour
- Véhicule avec ou sans permis : 7 € par jour

Le montant de la subvention annuelle accordée jusqu'à 2020 s'élevait à 5 000 €, elle a été diminuée à 2 100 € depuis 2021 eu égard aux subventions octroyées par les autres collectivités contributrices et au nombre de véhicules mis à disposition sur l'antenne de Tournus.

Au regard du nombre de jours de location enregistrés au cours des dernières années, il a été décidé de fixer cette subvention à 700 € pour l'année 2026.

A la demande de l'association, un rendez-vous a été fixé pour échanger sur l'organisation et le fonctionnement de la plateforme. Un bilan financier de la plateforme pour l'année 2025 a été transmis à la suite de cet échange, il fait apparaître un coût réel de 2 203.21 € pour 372 jours de location de véhicule.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'accorder une subvention complémentaire pour l'AILE Sud Bourgogne dans le cadre de la plateforme mobilité d'un montant de 1 500 € afin de permettre d'équilibrer le coût de cette antenne et permettre à ce dispositif de perdurer.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.

Au Registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

**Le Président,
Christophe RAUOT**

**Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT**



COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNUGEOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, réunis, convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACOUUD Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGOERGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

OBJET : TARIFS VENTE CAFETERIA PISCINE 2026

La cafétéria de la piscine ouvrira du 4 Juillet au 31 Août 2026.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de valider les tarifs des marchandises vendues à la cafétéria de la piscine comme suit :

SNACKING	Croque monsieur	Paninis	Tacos	Sachet de Chips
Tarifs vente 2026	3.50 €	4.50 €	5.50 €	1 €

DESSERTS	Beignets	Cookies	Gaufre au sucre	Gaufre au nutella
Tarifs vente 2026	1.50 €	2 €	1.50 €	2 €

GLACES	Crèmes glacées	Glaces à l'eau	
	Cornetto et glaces à l'italienne	Rocket	Solero, Super twister, Calippo et Haribo push up
Tarifs vente 2026	2.50 €	1 €	2 €

BOISSONS	Boissons fraîches	Café - thé
Tarifs vente 2026	1.50 €	1 €

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christophe NAVOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT




COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournegeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACOUUD Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGOERGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

**OBJET : RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DE L'ESPACE AQUATIQUE
DE TOURNUS – ANNEE 2025**

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le



ID : 071-200069698-20260521-ERD442026-DE

Lecture est faite du rapport relatif au fonctionnement 2025 de l'espace aquatique intercommunal de Tournus.

→ **Le Conseil Communautaire, prend connaissance du rapport annuel d'exploitation de l'espace aquatique intercommunal du Mâconnais-Tournugeois – saison 2025 annexé.**

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

**Le Président,
Christophe RAYOT**

**Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT**



Annexe 1- RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION

Piscine intercommunale du Mâconnais-Tournugeois

12 rue des Canes - 71700 TOURNUS- Tél. : 03.85.51.13.61



I - DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT :

L'espace aquatique intercommunal est un établissement public de plein air dont l'activité est saisonnière.

Construit en 1973 par la commune de TOURNUS, cet équipement a été transféré auprès de la Communauté de Communes le 1^{er} janvier 2004.

Il est directement géré par la communauté de communes, il comprend les équipements suivants :

- Un bâtiment qui héberge l'accueil, l'infirmerie, les vestiaires et un espace « cafétéria »
- Un bassin sportif de 312,5 m² - (25 m x 12 m)
- Un bassin d'apprentissage « Ludo pédagogique » de 187,5 m² (15m X 12,50 m), équipé d'une cascade d'eau, de banquettes hydromassantes, d'un sas d'entrée dans l'eau
- Une pataugeoire de forme triangulaire, d'une surface de 20 m²
- Un combiné toboggans multipistes

II - FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT :

A/ Fréquentation :

- La piscine a été ouverte du 26 mai au 31 Août 2025 selon deux modes de fonctionnement :

→ Du 26/05 au 03/07, les lundi, mardi, jeudis et vendredis pour l'accueil l'activité d'enseignement de la natation auprès des scolaires :

- 8 écoles ont bénéficié du CP au CM2 d'un minimum de 8 à 15 séances :

Communes	Nb de classes	Niveau
ST ALBAIN	1	CM1-CM2
MONTBELLET	1	CE2-CM1-CM2
LUGNY	2	CE1- E2 et CM1-CM2
VIRE	2	CM2 et CM1
UCHIZY	2	CP- CE1 et CE2
PRETY-LACROST	2	CE2 CM1 et CM2
OZENAY-PLOTTES	2	CP-CE et CE2- CM1 et CM2
TOURNUS	4	CP/CE1
	2	CM1

- Les classes de 6^{ème} des collèges de Lugny et Tournus ont également bénéficié de créneaux les mercredis matins.

Ce service a été dispensé gratuitement par la CCMT auprès des établissements scolaires de l'intercommunalité.

→ Du 01/06 au 04/07, ouverte au public de 12h à 19h le mercredi, samedi et dimanche,

→ Du 05/07 au 31/08, ouverte tous les jours y compris les jours fériés, de 12h00 à 19h00 pour accueillir le public.

Le 5 juillet, l'ouverture de la saison estivale a été marquée par l'organisation d'une journée animée dans le cadre de Cap sur les jeux. Plus de 300 personnes ont ainsi participé à cet événement où les familles ont profité des différentes animations : water polo, pédalos, aquagym avec eau colorée, soirée mousse pour clore cette journée en musique avec un DJ).

● 9 989 entrées payantes ont été comptabilisées en 2025 (chiffre en baisse par rapport aux années précédentes)

Mois	Nombre d'entrées 2023	Nombre d'entrées 2024	Nombre d'entrées 2025	Evolution fréquentation 2024-2025 Conditions de fonctionnement identique
Juin	1 694	602	2 401	Fréquentation très importante avec une ouverture seulement 3 jours par semaine
Juillet	4 161	4 784	2 777	Temps très pluvieux
Aout	5 438	6 975	4 811	Fréquentation moyenne avec un pic la semaine du 15/08/25
TOTAL FREQUENTATION	11 293	12 361	9 989	- 19.19 %

● Un groupe de 8 à 10 pompiers du centre de secours de Tournus a également été accueilli gratuitement, chaque mardi et vendredi de 8h00 à 9h00.

● les centres de loisirs situés sur le territoire de l'intercommunalité ont été accueillis gratuitement à la piscine :

- centre de loisirs de Tournus
- espace jeunes de Tournus,
- CECL de Viré,
- CLEM

A noter que l'établissement a également accueilli, moyennant paiement, 2 autres centres de loisirs, situés hors CCMT :

Identité	Effectif du groupe
● Centre de loisirs de Lux	40 enfants
● Centre de loisirs de Charnay les Mâcon	50 enfants

► **Des animations gratuites, ont été organisées afin de faire découvrir la structure :**

- Quatre matinées ont été consacrées à des activités ludiques et familiales : 88 entrées ont été comptabilisées à cette occasion.
- Trois matinées ont également été réservées pour les nageurs.
- Des animations ont été organisées tout au long de l'été : concours de plongeon, quiz musical animé en « live » par radio Bresse, un DJ est intervenu deux vendredis soirs
- Une session baptême de plongée s'est tenue le 22 Août, 12 personnes (enfants et parents) ont ainsi pu profiter de cette animation, une séance a été annulée le 25/07 en raison du mauvais temps
- Des séances d'aquagym ont été dispensées sur le temps méridien à raison d'une fois par semaine

B/ Le personnel :

PERSONNEL DE SURVEILLANCE	21 au 26 Mai	27 au 31 mai Accueil des scolaires	JUIN Accueil public et scolaires	JUILLET Public	AOUT Public.
Éducateur des APS (titulaire du B.E.E.S.A.N, BPJEPS AAN ou MNS) Chef de Bassin remplaçant	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 071-200069698-20260521-ERD442026 DE



Éducateur des APS (titulaire du B.E.E.S.A.N, BPJEPS AAN ou MNS) ou à défaut un BNSSA	1 ETP	1 ETP			
Opérateur des APS (titulaire du BNSSA)	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Opérateur des APS (titulaire du BNSSA)			21h hebdo	1 ETP	1 ETP

PERSONNEL TECHNIQUE		JUIN Accueil public et scolaires	JUILLET	AOUT
CAISSE – VESTIAIRE-MENAGE	Adjoint technique	2 ETP	3 ETP	3 ETP
ENTRETIEN DES BASSINS-PLAGES- PELOUSE	Adjoint technique	1 ETP	1 ETP	1 ETP

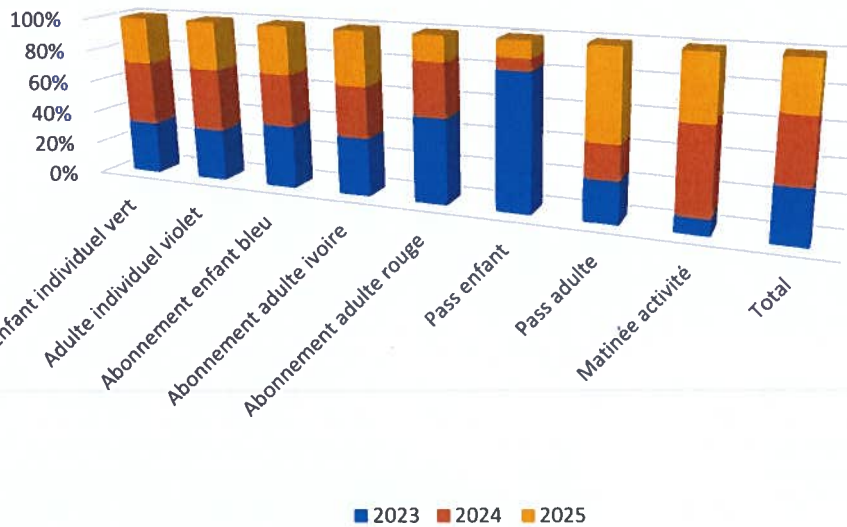
C/ Tarification :

Catégorie d'usagers	Tarifs résidents CCMT	Tarifs pour les personnes extérieures à la CCMT	Carnets abonnement prestataires touristiques pour les touristes
Adulte (à partir de 18 ans)	4,00 €	4.00 €	
Enfant (de 3 à 17 ans)	3,00 €	3.00 €	
Abonnement adulte (10 entrées)	30,00 €	35.00 €	30.00 €
Abonnement enfant (10 entrées)	22,00 €	22.00 €	22.00 €
Pass saison Adultes (réservé aux résidents de la CCMT)	60 €		
Pass saison Enfants (Réservé aux résidents de la CCMT)	40 €		
Matinées familles et matinée nageurs (Dimanche entre 10 h et 11 h 45)	1 €		

Evolution du nombre d'entrées et des recettes associées entre 2024 et 2025

Catégorie	2024		2025		Evolution nombre d'entrées 2024-2025
	Total vente de tickets	Montant des recettes	Total vente de tickets	Montant des recettes	
Enfant individuel vert	3 603	10 809	2 663	7 989	-26,09%
Adulte individuel violet	4 171	16 684	3 271	13 084	-21,58%
Abonnement enfant bleu	164	3 608	150	3 300	-8,54%
Abonnement adulte ivoire	221	6630	235	7 050	6,33%
Abonnement adulte rouge	19	665	9	315	-52,63%
Pass enfant	5	200	7	280	-40%
Pass adulte	10	600	26	1 560	160%
Matinée activité	119	119	88	88	-26,05%
Total	8 312	39 315	6 449	33 666	-22,41%

Evolution nombre d'entrées vendues par catégorie de 2023 à 2025



Globalement, depuis les 3 dernières saisons, l'année 2025 a été la moins favorable en terme de vente.

Après un début très positif en juin avec un temps chaud et ensoleillé, les mois de juillet et août ont été beaucoup moins fréquentés à la piscine. En juin, avec seulement 3 jours d'ouverture hebdomadaire, les recettes enregistrées se sont élevées à 10 913 € tandis que les mois de juillet et août ont respectivement atteint 8 975 € et 13 547 € avec une ouverture 7 jours sur 7.

Sur la saison, les ventes des entrées individuelles ont diminué (enfant et adultes), à l'inverse, les abonnements adultes connaissent une certaine stabilité depuis 3 ans et la vente des pass adultes a très largement augmenté.

Les animations et rendez-vous réguliers (aquagym) ont une nouvelle fois été très appréciés.

Après une année de fermeture, la cafétéria a été réouverte du 6 juillet au 31 août 2025, elle a été gérée en direct par un agent de l'intercommunalité. Une offre large de produits a été proposée : snacking, desserts, glaces et boissons.

II - BILAN FINANCIER :

DEPENSES	2022	2023	2024		2025	
			2024	2025	2025	2025
Eau et assainissement	28 921 €	28 599 €	19 826.18 €			
Energie - Electricité et gaz	18 572 €	45 865.54 €	31 746.07 €		31 490.26 €	
Frais de télécommunication + affranchissement	1 151 €	1 137.65 €	951.10 €		1 134.54 €	
Fournitures pour traitement de l'eau des bassins et entretien des locaux	6 298 €	11 273 €	8 893.49 €		11 080.03 €	
Fournitures divers (petits équipements et pharmacie)	2 300 €	471.97 €	1 371.94 €		335.67 €	
Entretien bâtiment (intervention sur fuite, réparation plomberie (DALKIA et LS plomberie...))	7 504 €	4 279.12 €	4 214.14 €		15 065.71 €	
Vérifications périodiques obligatoires et maintenance sur les bassins (remplacement extincteurs, BAES, vérification installation de gaz, moyens de secours, installations électriques, réchauffeur, défibrillateur, télésurveillance, alarme, nettoyage annuel des bassins)	2 378 €	3 095.74 €	7 832.83 €		2 651.19 €	
Maintenance Toboggans			180.00 €		186.00 €	
Analyse de l'eau des bassins	1 338 €	250.48 €	678.36 €		1 108.92 €	
Documentation, impression tickets d'entrées, indemnité responsabilité régisseur, services bancaires et ANCV, FIPHFP	1 140 €	1 212 €	1 428 €		1 050.00 €	
Vêtements de travail	283 €	175.60 €	134.50 €		163.88 €	
Locations diverses (robot aspirateur, terminal de paiement électronique, bouteille d'oxygène)	1 900 €	1 897.90 €	2 417.65		2 287.87 €	
Entretien de terrains (pompe de relevage, élagage des arbres)	1 034 €	3 358.80 €	2 357.63 €		5 563.30 €	
Formation recyclage BEESAN agent CCT (formation continue obligatoire tous les 5 ans)			70 €		250.00 €	
Frais services bancaires	111 €	119.40 €	128.32 €		248.34 €	
Assurance	1 362 €					
Animations		1 185 €	690 €		600.00 €	
Autres impôts et droits		288.37 €			51.84 €	
Alimentation (cafeteria)					3 263.57 €	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	74 292 €	103 210.44 €	82 920.21 €		110 434.90 €	
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	86 934 €	94 506.85 €	90 793,46 €		104 411.31 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	161 226 €	197 717.29 €	173 713,67 €		214 846.21 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 765 €	43 068.36 €	12 181.30 €		1 404.18 €	
Recettes entrées et cafétéria	39 623 €	37 708 €	39 758 €		37 741 €	
Total FCTVA	502.83 €	531.94 €	0		0	
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	121 100.17 €	159 477.35 €	133 955.67 €		177 105.21 €	

Le montant total des charges de fonctionnement a augmenté par rapport à l'année 2024, la consommation d'eau et les dépenses liées à l'entretien du bâtiment et des extérieurs en sont les principales causes :

- la facture d'eau a connu une hausse de plus de 70 %,
- des travaux de plomberie avec notamment la mise en place d'un bouchon sur l'ancien réseau, d'un mitigeur thermostatique (8 403 €),
- des travaux d'électricité concernant le remplacement du régulateur, de sondes, de bloque prise, d'interrupteur, de prises de courant (3 853 €),
- l'élagage d'arbres et la plantation de nouveaux arbres (4 720.20 €).

Afin de limiter ces coûts, un nouveau diagnostic du bassin a été lancé afin de trouver l'origine des fuites d'eau qui perdurent depuis plusieurs années malgré les interventions ponctuelles d'un prestataire pour effectuer des réparations.

Les dépenses liées au personnel sont en augmentation également, cela s'explique notamment par l'embauche d'un agent à temps plein pour la gestion de la cafétéria, la mise en place d'une indemnité horaire pour le travail des dimanches et jours fériés et les revalorisations de salaire réglementaires.

Les recettes liées aux entrées sont moins importantes que l'année précédente : 33 666 €.

Les recettes issues de la cafétéria (4 289 €) couvre les achats d'alimentation (3 263.57 €) mais ne permettent pas de l'équilibrer si l'on tient compte du salaire de l'agent dédié à ce poste.

La fréquentation du mois de juin a atteint des records, les conditions météorologiques étaient très favorables. Le mois de juillet a connu une fréquentation beaucoup moins importante en raison des mauvaises conditions climatiques. En août, la fréquentation a été moyenne avec un pic la semaine du 15 août où durant plusieurs jours plus de 300 personnes se sont rendues à la piscine.

Durant l'année 2026, il est prévu de mener une réflexion sur la piscine avec des audits qui permettront de déterminer les besoins en terme de travaux à réaliser sur cet équipement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNUGEOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Mâconnais-Tournugeois convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACOUUD Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

OBJET : INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Considérant que l'article L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales fixe les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions des Vice-Présidents par référence au montant du traitement correspondant à

l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en appliquant à cet indice les barèmes suivants :

Population (habitants)	Taux (en % de l'indice)	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	4.95	203.47
De 500 à 999	6.19	254.44
De 1 000 à 3 499	12.37	508.47
De 3 500 à 9 999	16.5	678.24
De 10 000 à 19 999	20.63	848
De 20 000 à 49 999	24.73	1 016
De 50 000 à 99 999	33	1 356.47
De 100 000 à 200 000	49.5	2 034.71
Plus de 200 000	54.37	2 234.89

Considérant que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux Vice-Présidents est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil communautaire peut désigner ;
 Considérant que la Communauté de Communes compte 16 332 habitants
 Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées aux Vice-Présidents,

➔ **Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de fixer les indemnités de fonction des Vice-Présidents à compter du 16 Avril 2026 comme suit :**

Article 1er -

Le montant des indemnités de fonction des Vice-Présidents est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil communautaire peut désigner sur le fondement de l'article L2122-2 du CGCT ; fixé aux taux suivants :

- 1er Vice-Président : 18.58 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2e Vice-Président : 18.58 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3è Vice-Président : 18.58 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4e Vice-Président : 18.58 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 5è Vice-Président : 18.58 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 6è Vice-Président : 18.58 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 7è Vice-Président : 18.58 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 8è Vice-Président : 18.58 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Article 2 -

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue par l'article L2123-24 Code général des collectivités territoriales.

Article 3 -

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 4 -

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

Article 5-

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil communautaire est annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 071-200069698-20260521-ERD452026-DE



**ANNEXE- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
MACONNAIS TOURNUGEOIS A COMPTER DU 16 AVRIL 2026**

Bénéficiaires	Taux de l'indemnité	Montant de l'indemnité brute mensuelle
1er Vice-Président : Mme Patricia CLEMENT	18.58 %	763.73
2è Vice-Président : M. Julien FARAMA	18.58 %	763.73
3è Vice-Président : M. Patrick DESROCHES	18.58 %	763.73
4è Vice-Président : Mme Gaëlle SAINT HIALRY	18.58 %	763.73
5è Vice-Président : M. Gilles PETIT	18.58 %	763.73
6è Vice-Président : M. Bertrand VEAU	18.58 %	763.73
7è Vice-Président : M. Jean-Claude LAUGERE	18.58 %	763.73
8è Vice-Président : M. René VARIN	18.58 %	763.73

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

**Le Président,
Christophe RAVOT**

**Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT**



COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournegeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACODU Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41
Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39
Votants : 39

OBJET : EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-12, L. 2123-14, L. 2123-16 et R. 2123-12 à R. 2123-14 ;

Vu la nécessité de déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation.

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les 3 mois suivant son renouvellement ;

Considérant qu'une formation doit obligatoirement être organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu délégation,

→ **Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de fixer les modalités relative à la formation des élus comme suit :**

Article 1^{er}. – Le droit à la formation

Tous les conseillers communautaires ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions.

Le conseiller qui souhaite bénéficier d'une formation doit déposer une demande écrite au service RH de la Communauté de Communes (drh@ccmt71.fr). Elle doit être accompagnée des pièces justificatives nécessaires (coût, date, lieu de formation, nom de l'organisme de formation, programme de formation, etc.).

Les axes prioritaires pour la 1^{ère} année de mandat :

- Connaissance du fonctionnement des collectivités locales : rôle et responsabilités du Président, des Vice-Présidents et conseillers ; organisation d'une Communauté de Communes et articulation des compétences et relations avec les autres collectivités (Département, Région, syndicats...) ; relations avec l'Etat
- Finances publiques locales et commande publique : les principes et leur mise en application (élaboration et exécution budgétaire); la responsabilité des gestionnaires publics

Article 2 - Priorité dans l'accès à la formation

Lors de la 1^{ère} année de mandat, une formation est obligatoirement organisée pour les élus ayant reçu une délégation.

Devront être privilégiées les formations dispensées par les organismes auprès desquels la Communauté de Communes a adhéré, notamment :

- Association des Maires de Saône et Loire (AMSL)
- ADCF Intercommunalités de France
- Ascomade
- ...

Si ces organismes ne peuvent satisfaire le besoin de formation, l'élu concerné pourra indiquer l'organisme de formation choisi.

Ce dernier obligatoirement avoir fait l'objet d'un agrément délivré par le ministre de l'intérieur. À défaut, la demande sera écartée. (liste disponible sur le site Internet de la Direction générale des collectivités territoriales à l'adresse suivante : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/liste-des-organismes-agrees-pour-formation-des-elus-par-departement>).

Article 2. - Vote des crédits

Le montant prévisionnel des dépenses de formation est fixé à 5 % du montant total des indemnités théoriques de fonction (*nota : le montant prévisionnel ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil communautaire et le montant réel des dépenses ne peut excéder 20 % de ce même montant*).

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Des demandes pourront être acceptées en cours d'année, selon les crédits disponibles. Le service des RH de la Communauté de Communes instruit les demandes, engage les crédits et vérifie l'enveloppe globale votée.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 071-200069698-20260521-ERD462026-DE



Article 3. - Prise en charge des frais

La Communauté de Communes est chargée de mandater les frais d'inscription et d'enseignement.

Le remboursement des frais de déplacement et de séjour s'effectuera selon après instruction par le service RH.

Article 5. - Débat annuel

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Communauté de Communes doit être annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil communautaire.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.

Au Registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT





Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Afin d'associer les élus municipaux ne bénéficiant pas d'un mandat communautaire, il est possible que ces derniers participent aux différentes commissions intercommunales.

Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision, elles émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Un conseiller communautaire peut, en cas d'absence être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le Maire.

Le nombre de participants par commission est limité à 15.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

- de fixer une règle concernant la représentativité des communes au sein des commissions thématiques :
 - 1 représentant par commune qui dispose d'un représentant au sein du conseil communautaire,
 - 2 représentants par commune qui dispose de deux représentant au sein du conseil commuautaire,
 - 5 représentants pour Tournus dont la population représente un tiers de la population de la Communauté de Communes
- de créer la commission thématique « *Informatique, téléphonie et réseaux numériques* » qui remplit les conditions définies ci-dessus .

Cette commission se compose comme suit :

M. COUTURIER Yannick – Grevilly

Mme CHABRIDON Brigitte – Fleurville

M. DESROCHES Patrick – Viré

M. LAMBOROT Philippe – La Chapelle sous Brancion

Mme GARNIER Gisèle – Ozenay

M. DUBOSC Josselin – Uchizy

M. VARIN René – Tournus

M. CHARVET Pascal – Saint Albain

Mme COUPE HUEGES Roma - Préty

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.

Au Registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT



Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGEOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACODU Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41
Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39
Votants : 39

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) ET DETERMINATION DE SA COMPOSITION

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2022-01-19-0002 en date du 19 Janvier 2022 portant statuts de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois et ses communes membres pour la durée du mandat, composée de 27 membres répartis entre les communes comme suit :

- Le Président
- La Vice-Présidente en charge des Finances
- 2 représentants pour Tournus (en plus si le Président et/ou le VP est tournusien)
- 1 représentant pour les 23 autres Communes.

Les conseils municipaux des communes membres sont invités à désigner leurs représentants conformément à cette répartition.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.

Au Registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT



COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEUOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACODU Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41
Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39
Votants : 39

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2022-01-19-0002 en date du 19 Janvier 2022 portant statuts de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public sont élus :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- au scrutin de liste,
- au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Sont candidats :

Titulaires :

- BACHELET Robert
- CLEMENT Patricia
- VIROT Martin
- VARIN René
- GIROD Alexandre

Suppléants :

- MAIRE DU POSET Arnaud
- PETIT Gilles
- IOOS Xavier
- AGRON THIERRY
- MONS Olivia

➔ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE par un vote à main levée validé unanimement :

1° De créer une commission pour les appels d'offres et les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat.

2° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre et de délégation de service public :

Membres titulaires :

- BACHELET Robert
- CLEMENT Patricia
- VIROT Martin
- VARIN René
- GIROD Alexandre

Membres suppléants :

- MAIRE DU POSET Arnaud
- PETIT Gilles
- IOOS Xavier
- AGRON THIERRY
- MONS Olivia

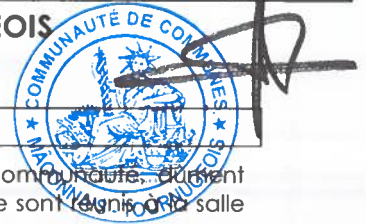
Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT



Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournegeois se sont réunis en séance plénière dans la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACODU Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

**OBJET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET A LA COMMISSION MIXTE DE L'OFFICE DE
TOURISME**

La convention d'objectifs concernant la mise en œuvre du programme d'actions de l'Office de Tourisme Mâconnais-Tournugeois validé par délibération du conseil du 12 Mars 2026 prévoit que la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois compte 10 titulaires et 10 suppléants au sein de son Conseil d'Administration.

Une commission mixte est également constituée pour examiner le budget prévisionnel de l'Office de Tourisme et sa demande de subvention annuelle.

Cette commission est représentée, à parts égales entre la Communauté de Communes et l'association qui comptent chacune 3 membres.

Elle peut cependant être réunie à tout moment, soit à la demande du Président de la Communauté de Communes, soit à la demande du Président en exercice de l'association.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **DESIGNE**

- les 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants suivants au sein du conseil d'administration de l'association de l'Office de Tourisme de Tournus :

Titulaires	Suppléants
VARIN René	SAINT HILARY Gaëlle
FARAMA Julien	GAUDILLIERE Dominique
PAGEAUD Line	VIROT Martin
IOOS Xavier	BANNIER Martine
DESGEORGES Anh	GIROD Alexandre
DESROCHES Patrick	JAILLET Stéphane
DESMARIS Bruno	MAIRE DU POSET Arnaud
KHERROUFI Isabelle	SANGOY Marc
KISSEL Denis	MONS Olivia
LEGRAND Willy	LAUGERE Jean-Claude

- les 3 membres de la Commission mixte comme suit :

- **FARAMA Julien**
- **PAGEAUD Line**
- **CLEMENT Patricia.**

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RIVOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT



COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté dument convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournaise se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACODU Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

La Communauté de Communes est membre du Pays d'Art et d'Histoire « Entre Cluny et Tournus ».
Cette association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 a pour objet :



1) De mettre en oeuvre la convention « Pays d'art et d'histoire » conclue avec le Ministère de la Culture avec pour objectifs de :

- présenter le patrimoine dans toutes ses composantes,
- sensibiliser les habitants à leur environnement architectural et paysager,
- initier le jeune public à l'architecture et au cadre de vie,
- accueillir le public touristique,
- assurer la communication et la promotion du patrimoine à l'attention d'un public diversifié,
- mettre en oeuvre un programme grâce à un personnel qualifié agréé par le Ministère de la Culture et de la Communication,
- développer des actions de formation des personnels communaux et intercommunaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations,...

2) De promouvoir le label « Pays d'Art et d'Histoire »

3) De participer au développement de l'économie locale du tourisme par la mise en place d'actions ayant pour finalités la mise en valeur du patrimoine, de l'architecture et des paysages. (par exemple : mise en place de visites guidées.)

Conformément aux statuts validés en date du 7 Avril 2017, 3 représentants de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois siègent au conseil d'administration de l'Association du pays d'Art et d'Histoire « Entre Cluny et Tournus ».

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **DESIGNE** les représentants de la Communauté de Communes au sein du conseil d'administration du Pays d'Art et d'Histoire comme suit :

- **PAGEAUD Line**
- **VIROT Martin**
- **MONS Olivia.**

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT



COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEUOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté ont été convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACODU Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

**OBJET : EPTB - DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT
REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 071-200069698-20260521-ERD522026-DE



L'adhésion de la CCMT à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 11 mars 2021.

L'article 11 (composition du comité syndical) des statuts de l'EPTB prévoit que les Communautés de Communes soient représentées au sein du comité syndical par

- un titulaire et un suppléant (le représentant porte 2 voix)
- ou deux titulaires et deux suppléants (les représentants portent une voix chacun)

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DESIGNNE Mme Patricia CLEMENT, représentante titulaire et M. Gilles PETIT, représentant suppléant de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois au sein du comité syndical de l'EPTB Saône et Doubs.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAYOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT



COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEUOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tourneuois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACODU Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

**OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE
SYNDICAL DE L'EPAGE SEILLE ET AFFLUENTS**

Par délibération n°37/2026 en date du 16 Avril 2026, le conseil a désigné les représentants de la Communauté de Communes au sein du comité syndical de l'EPAGE Seille et Affluents ont été désignés comme suit :

EPAGE SEILLE ET AFFLUENTS		
Titulaires	COUPE HUEGES Roma	FAUCHON Christian
Suppléants	RAVAT Jacky	POTHIER Josette

Suite à une erreur matérielle, il est proposé de modifier les représentants.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés VALIDE la modification des représentants telle qu'indiquée ci-dessous :

EPAGE SEILLE ET AFFLUENTS		
Titulaires	COUPE HUEGES Roma	MAZUIR Alexandre
Suppléants	RAVAT Jacques	POTHIER Josette

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT



Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournegeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACODU Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41
Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39
Votants : 39

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION POUR
L'INSERTION, LE LOGEMENT ET L'EMPLOI EN SUD BOURGOGNE**

La Communauté de Communes adhère à l'Association pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi en Sud Bourgogne (AILE Sud Bourgogne).

L'association a pour objet sur le bassin clunisois, mâconnais-beaujolais et tournugeois d'assurer la promotion et la mise en œuvre de stratégies territoriales de l'insertion, de la formation, de l'emploi pour tout public et d'accompagner les jeunes pour le logement autonome.

Elle assure :

- Pour le CLAAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) : l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de moins de 30 ans en logement
- Pour le pôle Mission Locale : la promotion et la mise en œuvre de toute action en faveur de l'insertion et de l'emploi des jeunes en difficulté de 16 à 26 ans
- Pour le pôle PLIE (Plan Local d'Insertion pour l'Emploi) : la mise en œuvre du dispositif PLIE, la mise en œuvre des clauses d'insertion, l'accompagnement socio-professionnel.

Un agent de l'association est présent dans les locaux de la Communauté de Communes à Tournus dans un bureau mis à disposition par l'intercommunalité.

Depuis 2018, la Communauté de Communes verse une cotisation annuelle à l'AILE Sud Bourgogne d'un montant de 30 677.40 € soit 1.95 € par habitant.

Une subvention est également versée chaque année à l'association pour le point mobilité.

Ce dispositif s'adresse à toute personne, titulaire d'un permis de conduire et d'un contrat de travail ou de formation.

Conformément aux statuts de l'association, la Communauté de Communes dispose de 3 représentants au sein du Conseil d'administration.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DESIGNER Mmes GAUDILLIERE Dominique, CLEMENT Patricia et LEFRONT Anne pour représenter la Communauté de Communes au sein de du conseil d'administration de l'Association pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi en Sud Bourgogne.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.

Au Registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT



Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT



COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGEOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, réunis à la salle d'assemblée, convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tourneugeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACODU Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41
Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39
Votants : 39

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCMT AU CNAS

Le Président rappelle que par délibération du conseil d'administration du 23 Février 2017, la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois (CCMT) a adhéré au CNAS, permettant ainsi aux agents de la CCMT de bénéficier d'un certain nombre de prestations sociales.

Le C.N.A.S., association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28/07/1967, est un organisme de portée nationale dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations.

La convention d'adhésion au CNAS prévoit la désignation de deux délégués locaux : 1 élu et 1 agent.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **DESIGNE**

- **Mme CLEMENT Patricia, déléguée élue**
 - **Mme Nelly JAZE, déléguée agent**
- au sein du CNAS.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

**Le Président,
Christophe RAVOT**

**Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT**



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Patricia Clement', is written over a horizontal line.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEUOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACODU Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DU
SECTEUR SAUVEGARDE DE TOURNUS**

Créés par la loi du 4 août 1962 (dite loi Malraux), les secteurs sauvegardés sont des secteurs urbains dans lequel s'appliquent certaines règles d'urbanisme particulières en raison de leur caractère historique, esthétique ou de

nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles.

La CCMT est compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme. Cette compétence s'étend au PSMV de Tournus. Ce PSMV a été prescrit par arrêté du 9 novembre 2000. Son étude est conduite par l'Etat selon la procédure prévue par le code de l'urbanisme aux articles L 313-1 et suivants dans sa rédaction antérieure à la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 dite « LCAP ».

Ainsi, l'Etat restera maître d'ouvrage de la procédure d'élaboration. La commission locale demeurera jusqu'à l'approbation du PSMV, composée et animée selon les textes antérieurs. Il en résulte que la commission locale est composée selon l'article R 313-20 dans sa rédaction antérieure au 7 juillet 2016.

Le rôle de la commission :

1/ en cours d'élaboration du document de gestion du secteur sauvegardé :

La commission locale doit être associée tout au long de la procédure d'élaboration du document de gestion du SPR. Dans ce cadre, elle doit obligatoirement être consultée pour donner son avis sur le projet arrêté de plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Afin de renforcer cette concertation, il apparaît souhaitable de la consulter au stade de la sélection du chargé d'étude, ainsi qu'à la remise des différents documents composant le PSMV

2/ dans la mise en œuvre du document de gestion du secteur sauvegardé :

La commission locale doit être consultée lors de la révision ou modification du PSMV.

Elle est également consultée sur les projets qui nécessitent une adaptation mineure du PSMV, dans ce cadre son avis ne saurait se substituer ou lier l'avis réglementaire requis de l'architecte des bâtiments de France ou de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation.

Elle peut également proposer la modification ou mise en révision du PSMV.

La commission locale est composée de **3 collèges paritaires** (3 tiers) hors le Président de la commission et le Préfet :

- Un tiers de représentants élus en son sein par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ; dans ce cas, deux au moins des représentants ainsi élus doivent appartenir au conseil municipal de la commune intéressée par le secteur sauvegardé ; pour chacun des membres représentants les collectivités territoriales, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions ;
- un tiers de représentants de l'Etat désignés par le Préfet
- un tiers de personnes qualifiées désignées conjointement par le préfet et par le maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

Concernant la présidence, le 30 Juillet 2020, elle a été déléguée par le Président de la CCMT au maire de Tournus. Le Président de la commission ne peut pas se faire suppléer en cas d'absence, sauf par le Préfet ou le représentant de celui-ci.

Pour mémoire, la CCMT est représentée par 4 élus communautaires titulaires et 4 élus communautaires suppléants (nominativement attachés aux titulaires).

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

- de reconduire la délégation de la Présidence au Maire de Tournus
- de désigner 4 délégués communautaires titulaires et 4 délégués suppléants au sein de la commission locale du secteur sauvegardé de Tournus comme suit :

Délégués titulaires :

PAGEAUD Line

SAINT HILARY Gaëlle

RAVOT Christophe

VARIN René

Délégués suppléants :

LATHUILIERE Brice

AGRON Thierry

FARAMA Julien

BANNIER Martine

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.

Au Registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT



Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournegeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACOUUD Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

OBJET : PEPINIERE D'ENTREPRISES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU COMITE D'AGREMENT

En septembre 2014, la Pepi't a ouvert ses portes avec pour objectif d'accueillir de jeunes entreprises pour une

durée moyenne de 3 ans en proposant la location de locaux à tarifs modérés. Ces entreprises bénéficient d'un accompagnement personnalisé et gratuit en plus d'un accès privilégié aux structures partenaires expertes dans la création d'entreprises (chambres consulaires, BGE ...).

Au terme de leur hébergement en pépinière, l'objectif est de pérenniser leur implantation sur le territoire de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois.

Le comité d'agrément est une instance décisionnelle. Son rôle est d'étudier la pertinence des projets d'entreprises des créateurs souhaitant intégrer la pépinière d'entreprises. Après étude des dossiers, ce dernier valide, reporte ou refuse l'intégration des entreprises au sein de la pépinière.

Il est proposé de composer le comité d'agrément de la Pepi't comme suit :

- 1 membre de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Saône-et-Loire (CCI),
- 1 membre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saône-et-Loire (CMA),
- 1 membre de l'Association Réseau Initiative Saône et Loire,
- 1 membre de BGE Perspectives,
- 1 représentant « banque »,
- 1 représentant « expert-comptable »
- 1 représentant « assureur »,
- le président/ présidente de l'association d'entreprise GEST
- 1 représentant de France Travail
- 1 représentant de CAE Bourgogne
- l'agent en charge du développement économique au sein de la Communauté de Communes,
- le Président de la Communauté de Communes,
- 4 conseillers communautaires

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de désigner les 4 représentants de la Communauté de Communes au sein du comité d'agrément de la Pépinière d'Entreprises comme suit :

- SAINT HILARY Gaëlle
- GIROD Alexandre
- DESROCHES Patrick
- JAILLET Stéphane

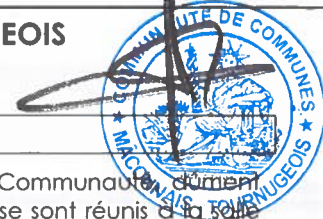
Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT



Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNUGEOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACOUUD Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

**OBJET : ENFANCE JEUNESSE FAMILLE - CONVENTION POUR
L'ORGANISATION DE CAP SUR LES JEUX 2026**

Les éditions 2024 et 2025 du projet « Cap sur les Jeux » ont rencontré un fort succès, rassemblant de nombreux participants et générant un engouement significatif au sein de notre territoire. Forts de ces expériences positives, nous souhaitons renouveler cette initiative pour l'année 2026.

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois, en partenariat avec la Ville de Tournus, l'association « Un P'tit plus » à Viré et le Comité des Fêtes d'Uchizy, propose d'organiser une série d'événements du 4 au 15 juillet 2026, sous le nom de « Cap sur les Jeux ». Ce projet a pour objectif d'animer la vie sociale et de promouvoir les activités sportives et culturelles sur notre territoire, en créant des moments de partage et de convivialité.

Organisation prévisionnelle des événements :

- 4 juillet 2026 : animations à la piscine intercommunale l'après-midi.
- Les 8, 11, 12 et 15 juillet 2026 : Animations diverses au quartier des Sept Fontaines à Tournus.
- 13 juillet 2026 : Animation à Uchizy en partenariat avec le Comité des Fêtes.
- 14 juillet 2026 : Animation à Viré en partenariat avec l'association « Un P'tit plus ».

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois sera responsable de l'organisation et de la coordination de l'ensemble des événements. Cette convention précise également les modalités de refacturation spécifiques pour le projet au quartier des Sept Fontaines, qui constitue une partie conséquente et coûteuse du projet. En conséquence, la Ville de Tournus participera financièrement à ce projet afin de couvrir une partie des frais engagés.

→ **Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE**

- **d'approuver la mise en place du projet « Cap sur les Jeux » pour l'année 2026, en partenariat avec la Ville de Tournus,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.**

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.

Au Registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président
Christophe LAVOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT





CONVENTION DE PARTENARIAT Organisation du projet « Cap sur les Jeux »

ENTRE-LES SOUSSIGNES

La Communauté de Communes Maconnais-Tournugeois ayant son siège ZA du Pas Fleury, 107 rue du Cardinal de Fleury, représentée par son président, Christophe RAVOT.

D'une part

ET

La ville de Tournus, 1 Place de l'Hôtel de Ville à Tournus, représentée par son Maire, Bertrand VEAU

D'autre part

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Communauté de Communes Maconnais-Tournugeois organise, dans le cadre de sa compétence jeunesse/famille, une action d'animation de la vie sociale du 4 au 15 juillet 2026.

La ville de Tournus souhaite mettre en place, dans le cadre de sa compétence loisirs/événementiel, une animation au quartier des Sept Fontaines à Tournus du 8 au 15 juillet 2026.

Compte tenu du caractère ponctuel de la manifestation et dans un souci d'efficacité, de cohérence et d'économie de moyens, la Communauté de Communes, dans le cadre d'une prestation de services, aura pour mission d'organiser l'ensemble des événements sur la période du 4 au 15 juillet 2026. Le regroupement de ces événements se fera sous la forme d'un projet nommé « Cap sur les jeux ».

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention

Dans le cadre d'une prestation de services, la Communauté de Communes est l'organisatrice du projet « Cap sur les jeux ». A ce titre, elle assurera le lien avec les prestataires, l'accueil des visiteurs, l'organisation et la coordination de l'évènement sur la période définie par la présente convention.

ARTICLE 2 : Durée de la convention / déroulement du projet

Cette convention est valable du 4 au 15 juillet 2026.

L'organisation de l'évènement sera assurée par la communauté de communes en concertation avec la commune de Tournus pour la partie la concernant.

ARTICLE 3 : Animations

La Communauté de Communes communiquera, dès que possible, le planning détaillé du projet au service communication de la ville ainsi qu'au service loisirs/événementiel.

La Communauté de Communes se réserve le droit de modifier le planning prévisionnel prévu à l'article 4 mais devra informer la ville de Tournus.

ARTICLE 4 : Planning prévisionnel du projet

Le planning prévisionnel du projet est le suivant :

- Samedi 4 juillet 2026 : animation à la piscine intercommunale.
- Les 8, 11, 12 et 15 juillet 2026 : animations au quartier des Sept Fontaines à Tournus.
- Le 13 juillet 2026 : animation à Uchizy en partenariat avec une association.
- Le 14 juillet 2026 : animation à Viré en partenariat avec une association.

ARTICLE 5 : Moyens humains

La Communauté de Communes, pour la coordination et l'animation de l'évènement, aura recours aux moyens humains dont elle dispose.

La Ville de Tournus s'engage à mettre à disposition de la Communauté de Communes son service logistique afin de faciliter la mise en œuvre du projet sur la commune de Tournus.

ARTICLE 6 : Moyens matériels

La Communauté de Communes en tant qu'autorité organisatrice aura la charge de l'organisation matérielle.

La Ville de Tournus s'engage à mettre à disposition, lorsque cela sera possible, les moyens dont elle dispose (barrières Vauban, tentes de réception, éclairage...) afin de faciliter la mise en œuvre du projet y compris en dehors de Tournus.

ARTICLE 7 : Tarifs

Les différentes actions seront accessibles gratuitement pour les visiteurs quel que soit leur origine géographique.

ARTICLE 8 : Conditions financières

La Communauté de Communes annexe un budget prévisionnel à la présente convention, comprenant le détail estimatif. La Communauté de Communes s'engage à établir et fournir à La Ville de Tournus un bilan d'activité précis au terme de sa prestation. Le remboursement s'effectuera selon le bilan établi.

ARTICLE 9 : Sécurité

La Communauté de Communes a la charge d'effectuer les déclarations préalables et, en tant qu'autorité organisatrice, aura la charge d'assurer la sécurité des événements.

Toutefois, la Ville de Tournus s'engage, sur son territoire, à faciliter les échanges entre la CCMT et son service de Police Municipal qui pourra intervenir en soutien si nécessaire.

ARTICLE 10 : Communication et promotion du lieu

La Communauté de Communes et la Ville de Tournus s'engagent conjointement à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à leur disposition pour promouvoir le projet.



ARTICLE 11 : Droit de retrait en cas de non-respect des conditions définies dans la présente convention

La Communauté de Communes et la ville de Tournus se réservent un droit de retrait en cas d'ingérence de l'une ou l'autre des parties ou de non-respect de l'ensemble des conditions définies dans la présente convention. Ce droit de retrait ne pourra s'exercer qu'au terme d'un préavis de quinze jours ouvrés.

ARTICLE 12 : Résiliation de la convention

Chacune des deux parties pourra résilier la convention à tout moment avec un préavis de 7 jours.

Concernant l'animation commandée par la Ville de Tournus à savoir la structure de jeux qui sera installé au quartier des Sept Fontaines et les frais afférents :

- Si la résiliation intervient à l'initiative de la ville : une indemnisation sera versée à la Communauté de Communes afin de compenser l'intégralité du coût supporté par cette dernière sur présentation d'un bilan des dépenses réalisées et de la transmission des justificatifs correspondants.
- Si la résiliation intervient à l'initiative de la Communauté de Communes :
 - Pour un motif intéressant les 2 parties (conditions météorologiques), une indemnisation sera versée à la Communauté de Communes pour compenser le coût net engagé par cette dernière pour la réalisation ou la commande de la prestation.
 - Pour un motif autre (problème d'organisation interne), l'indemnisation ne sera pas acquise de droit. Un avenant à la présente convention devra alors prévoir les conditions de sortie.

ARTICLE 13 : Assurance

La Communauté de Communes, en tant qu'autorité organisatrice, s'engage à disposer des assurances nécessaires pour couvrir les risques inhérents aux prestations.

La ville de Tournus s'engage à disposer des assurances nécessaires pour couvrir les risques inhérents aux prestations organisées par la Communauté de Communes mais pour lesquelles des agents communaux interviennent.

Fait à Tournus, le

Pour la Ville
Le Maire
Bertrand VEAU

Pour la Communauté de Communes
Maconnais-Tournugeois
Le Président
Christophe RAVOT

CONVENTION DE PARTENARIAT
Organisation du projet « Cap sur les Jeux »

--
ANNEXE FINANCIERE

Dépenses		Recettes	
Animation au quartier des 7 Fontaines	21 125.00 €	Participation CCMT	11 419.00 €
Quote-part des dépenses globales	6 125.00 €	Participation Ville de Tournus	12 581.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Communication 1 312.50 € • Assurance 350.00 € • Animateurs CEE (2p/7j) 1837.50 € • Temps des agents pour la coordination / mise en œuvre du projet 2625.00 € 			
Activités	10 000.00 €		
Electricité / eau...	500.00 €		
Alimentation	500.00 €		
Achat de matériel + Fourniture	2 500.00 €		
Location matériel	500.00 €		
Animation à Uchizy	650.00 €		
Quote-part des dépenses globales	150.00 €		
<ul style="list-style-type: none"> • Communication 47.00 € • Assurance 1.50 € • Animateurs CEE (2p/7j) 8.00 € • Temps des agents pour la coordination / mise en œuvre du projet 93.50 € 			
Activités Paint Factory	400.00 €		
Alimentation	100.00 €		
Animation à Viré	650.00 €		
Quote-part des dépenses globales	150.00 €		
<ul style="list-style-type: none"> • Communication 47.00 € • Assurance 1.50 € • Animateurs CEE (2p/7j) 8.00 € • Temps des agents pour la coordination / mise en œuvre du projet 93.50 € 			
Activités Paint Factory	400.00 €		
Alimentation	100.00 €		
Animation à la piscine	1 575.00 €		
Quote-part des dépenses globales	575.00 €		
<ul style="list-style-type: none"> • Communication 93.50 € • Assurance 47.00 € • Animateurs CEE (2p/7j) 246.50 € • Temps des agents pour la coordination / mise en œuvre du projet 188.00 € 			
Activités DJ + Machine à mousse	700.00 €		
SACEM	200.00 €		
Alimentation	100.00 €		
TOTAL	24 000.00 €	TOTAL	24 000.00 €

La population de la commune de Tournus représente 35.6% de la population de la Communauté de Communes Maconnais-Tournugeois

Le cout du projet est de 24 000 €, la CCMT investira, pour le projet au quartier des 7 Fontaines 35.6% du budget global soit 8 544 €.

La commune de Tournus prendra en charge le reste à charge à savoir : 21 125 € - 8 544 € = 12 581 € soit 52.4% du projet global.

En cas d'attribution de subvention, la part de la commune de Tournus sera diminué selon la calcul suivant : (montant des subventions X pourcentage de participation au projet global hors subvention).

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournegeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACOUUD Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41
Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39
Votants : 39

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PARC AGRI PHOTOVOLTAIQUE SUR
LES COMMUNES DE LACROST ET PRETY**

Depuis 2023, la société Verso Energy porte un projet agrivoltaïque sur des parcelles des deux exploitations agricoles localisées sur les communes de Lacrost et Préty, à proximité du site de Silgan Dispensing le long de la D975 et D37.

Ce projet s'inscrit en zone agricole du PLUi sur une surface parcellaire de 27,19 hectares pour Préty et 23.48 hectares pour Lacrost. La surface allouée aux panneaux occuperait moins de 35 % de cette surface. Ce projet serait d'une puissance maximale de 23.12 MWc pour une production électrique estimée d'environ 29 GWh soit la consommation annuelle de 5 300 foyers (environ 13 000 habitants)

L'objectif du projet est de préserver la vocation agricole des parcelles tout en produisant de l'énergie photovoltaïque.

Ce projet permettra aux exploitations de :

- pérenniser l'activité agricole en diversifiant les sources de revenu,
- prévenir l'échaudage des cultures en période de sécheresse, protéger les cultures en cas de grêle et limiter l'envol des terres lors des tempêtes,
- financer un nouveau système d'irrigation plus performant automatisé au pied des panneaux solaires.

Concrètement le parc de la centrale photovoltaïque sera constitué de :

- 37 596 panneaux modules photovoltaïques de 2,382 m x 1,134 m, montés sur des structures en acier galvanisé, orientables d'Est en Ouest jusqu'à +/-60°. On parle de trackers solaires : dispositif motorisé permettant d'optimiser l'orientation des panneaux solaires en fonction de la trajectoire du soleil. En s'adaptant aux variations saisonnières et horaires de l'ensoleillement, ce système ajuste l'inclinaison des panneaux selon un ou deux axes afin de maximiser leur exposition au rayonnement solaire. Les structures sur lesquelles reposent les tables agrivoltaïques seront ancrées au sol par des pieux battus et situées à 3 mètres de hauteur du sol. Ces tables seront espacées de 16,5 mètres pour laisser des bandes de travail suffisantes pour une exploitation agricole optimale ;
- un système d'irrigation automatisé installé sur les pieds des panneaux
- 4 citernes incendie de 60 m3 chacune
- Projet réversible : en fin de vie, son démantèlement complet et la remise en état des parcelles seront pris en charge par Verso Energy

Impact environnemental:

- Une étude environnementale faune et flore sur quatre saisons a été faite et montre que les impacts du projet sont très faibles, ce site étant déjà exploité en grande culture depuis plusieurs décennies.

Impact milieu humain :

- Les incidences sur le milieu humain (sécurité, santé, circulation) sont globalement estimées négligeables à modérées.

Impact paysager :

- Implantation de haies arbustives dans certains secteurs stratégiques afin d'atténuer l'impact visuel du projet et de renforcer son intégration dans le paysage rural : notamment depuis les routes D975, D176 et depuis les lieux d'habitations les plus proches (les Crots et Sur Bouat), et vis-à-vis de Silgan Dispensing qui est à 160 m de distance.

Calendrier du projet :

- Printemps 2024 : présentation du projet aux maires de Lacrost et Préty
- Mars 2025 : présentation du projet au pôle Energie de de la DDT
- Printemps 2025 : présentation du projet aux conseils municipaux des 2 communes
- 30 juin 2025 : comité de projet pour présenter le projet à l'ensemble des partenaires
- Novembre 2025 : Dépôt de 2 permis de construire auprès des 2 communes concernées avec une instruction par la DDT



La collectivité est appelée par les services de la préfecture de Saône et Loire à émettre un avis concernant deux demandes de permis de construire d'un parc agri photovoltaïque sur les communes de Lacrost et Préty. Considérant que :

- L'avis favorable des communes de Préty (délibération du 8 juillet 2025) et Lacrost (délibération du 8 juillet 2024) à la réalisation du projet
- L'impact faible en matière environnemental et les mesures proposées pour compenser les effets résiduels en termes d'insertion paysagère (distance 15 m par rapport aux boisements, implantation cohérente évitant les zones à proximité immédiate des habitations)

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention EMET un avis favorable aux demandes de permis de construire relatives au projet de parc agriphotovoltaïque sur les Communes de Lacrost et Préty.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christophe FAVOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT



COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNEGEOIS
71700 TOURNUS (Saône-et-Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 21 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tourneugeois se sont réunis à la salle polyvalente de Montbellet.

Date de convocation : 13 Mai 2026

Présents :

AGRON Thierry (Tournus)	IOOS Xavier (Préty)
BACHELET Robert (Le Villars)	JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé)
BANNIER Martine (Tournus)	KISSEL Denis (Clessé)
BORNUAT Sébastien (Montbellet)	LATHUILIERE Brice (Tournus)
BRACOUUD Christophe (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)	LAUGERE Jean-Claude (Chardonnay)
CHARNAY Dominique (Burgy)	LEGRAND Willy (Tournus)
CLEMENT Patricia (Fleurville)	MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy)
COUTURIER Yannick (Grevilly)	MONS Olivia (La Truchère)
DEAL Jérôme (Lugny)	PAGEAUD Line (Tournus)
DESGEORGES Anh (Tournus)	PETIT Gilles (Ozenay)
DESMARIS Bruno (Saint Albain)	RATTEZ Karine (Cruzille)
DESROCHES Patrick (Viré)	RAVOT Christophe (Tournus)
EISENBARTH Didier (Clessé)	ROUGEOT François (Lugny)
ELOY Philippe (Plottes) représenté par Mme KHERROUFI Isabelle (Plottes)	SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)
FARAMA Julien (Tournus)	SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise)
GALLI Bruno (Montbellet)	VARIN René (Tournus)
GAUDILLIERE Dominique (Tournus)	M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion)
GIROD Alexandre (Farges les Mâcon)	

Pouvoirs :

Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)
Mme LACOMBE Marie-Laure (Tournus) pouvoir à Mme DESGEORGES Anh (Tournus)
Mme LEFRONT Anne (Tournus) pouvoir à M. LATHUILIERE Brice (Tournus)
M. VEAU Bertrand (Tournus) pouvoir à Mme SAINTE HILARY Gaëlle (Tournus)

Excusée : Mme BOUDIER Christelle (Viré)

Secrétaire de séance : Mme Patricia CLEMENT (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Membres en exercice : 40 (délégation spéciale de Lacrost)

Conseillers présents ou représentés : 39

Votants : 39

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2025**

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 071-200069698-20260521-ERD602026-DE



Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour but premier l'information des usagers. Ce rapport est obligatoire depuis la loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Ce rapport présente le service : le territoire et la population desservis, les moyens humains et financiers mis en place, l'évolution du service, rend compte des actions menées dans l'année et du prix du service.

L'utilisateur aura ainsi une plus grande lisibilité sur la redevance à laquelle il est assujéti et sera informé des services correspondants.

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont invités à prendre connaissance du rapport relatif au fonctionnement 2025 (période du 01/01/2025 au 31/12/2025).

Le RPQS sera mis à disposition du public dans les mairies et au siège administratif de la Communauté de Communes. Il sera également téléchargeable sur le site Internet : <https://maconnais-tournugeois.fr>

→ **Le Conseil Communautaire prend connaissance du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service relatif au Service Public d'Assainissement Non Collectif.**

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

**Le Président,
Christophe RAVOT**

**Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT**



Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le 27.05.26



ID : 071-200069698-20260521-ERD602026-DE

mÂCONNAIS tOURNUGEOIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ZA du Pas Fleury
BP 75
71700 TOURNUS
Tél : 03 85 51 05 56 / Fax : 03 85 51 74 17

RAPPORT D'EXPLOITATION 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)



Table des matières

I. Présentation du service.....	3
1. Répartition des installations d'assainissement non collectif par communes :.....	4
<i>(Données transmises par Le Cabinet Charpentier).....</i>	<i>4</i>
1.2 Répartition des installations d'assainissement non collectif par communes :.....	5
<i>(Données transmises par les communes lors de la reprise de la compétence par la communauté de communes en 2019).....</i>	<i>5</i>
2. Les évolutions contractuelles.....	6
3. L'activité du service :.....	6
3.1 Le principe du service	6
3.2 Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées.....	7
3.3 Le contrôle des installations lors de transactions immobilières.....	7
3.4 Le bilan du service.....	8
II. Qualité de traitement des eaux usées	9
1. Conformité des installations d'assainissement non collectif.....	9
2. La tarification :	10
3. Évolution réglementaire :	11

I. Présentation du service

Conformément aux obligations réglementaires (*Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000*) concernant la transparence vis-à-vis des usagers, ce présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif - SPANC.

Ainsi, ce document sera transmis par la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois dans chacune des mairies des communes membres afin que les administrés puissent le consulter.

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2016-12-06-003 statuant sur la fusion et le périmètre de la **Communauté de Communes Maconnais Tournugeois**, celle-ci regroupe depuis le **1^{er} janvier 2017 24 communes**.

Les chiffres clefs de l'exercice concernent **16 339 habitants** (*données Population Totale INSEE 2021*) répartis sur l'ensemble des 24 communes adhérentes à la Communauté de Communes.

Le SPANC de la Communauté de Communes est un service opérationnel depuis le 1er janvier 2012, pour une partie seulement des communes à l'époque; il assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif des immeubles, habitations et ensembles immobiliers, habitats légers de loisir, campings, non raccordés au réseau public d'assainissement.

Depuis le 1er janvier 2019, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré par la Communauté de Communes pour l'ensemble des communes du territoire intercommunal, suivant la délibération N° 2018/115 du 22 novembre 2018 : « Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif ».

Ce service fait l'objet d'une prestation de service passée, sous la forme d'un contrat de marché public à bons de commande, avec une entreprise qui agit pour le compte de la Communauté de Communes.

L'entreprise agréée retenue par la Communauté de Communes est le Cabinet **F. CHARPENTIER** situé à **MONTLUEL (01120) (depuis le 23/10/2019)**

• LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES DU SERVICE :

- Le contrôle de conception et d'implantation des ouvrages des installations neuves ou réhabilitées,
- Le contrôle de bonne exécution des ouvrages des installations neuves ou réhabilitées,
- Le contrôle des installations lors de transaction immobilière.

• LES PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE :

- Conseiller les usagers sur l'ensemble des démarches à entreprendre relatives à l'assainissement non collectif,
- Contrôler les projets de construction des installations (le contrôle de conception et d'implantation assure que le projet est conforme à la réglementation),
- Contrôler la bonne exécution (ce contrôle assure que le projet a été respecté et que les travaux sont conformes à la réglementation en vigueur).

1. Répartition des installations d'assainissement non collectif par communes contrôlées depuis le 23/10/2019 par le Cabinet Charpentier:

(Données transmises par le Cabinet Charpentier)

Communes adhérentes	Nombre d'installations d'assainissement non collectif
Bissy-la-Mâconnaise	0
Burgy	1
Chardonnay	5
Clessé	3
Cruzille	1
Farges-lès-Mâcon	2
Fleurville	8
Grevilly	0
La Chapelle-sous-Brancion	13
La Truchère	3
Lacrost	20
Lugny	1
Le Villars	11
Martailly-lès-Brancion	14
Montbellet	6
Ozenay	6
Plottes	8
Préty	4
Royer	0
Saint Albain	7
Saint-Gengoux-de-Scissé	2
Tournus	143
Uchizy	16
Viré	8
TOTAL	282

1.2 Répartition des installations d'assainissement non collectif par communes :

(Données transmises par les communes lors de la reprise de la compétence par la communauté de communes en 2019)

Communes adhérentes	Nombre d'installations D'assainissement non collectif
Bissy-la-Mâconnaise	1
Burgy	1
Chardonnay	7
Clessé	29
Cruzille	15
Farges-lès-Mâcon	12
Fleurville	15
Grevilly	0
La Chapelle-sous-Brancion	83
La Truchère	19
Lacrost	80
Lugny	4
Le Villars	36
Martailly-lès-Brancion	8
Montbellet	35
Ozenay	25
Plottes	20
Préty	15
Royer	0
Saint-Gengoux-de-Scissé	8
Tournus	580
Uchizy	47
Viré	22
TOTAL	1062

2. Les évolutions contractuelles

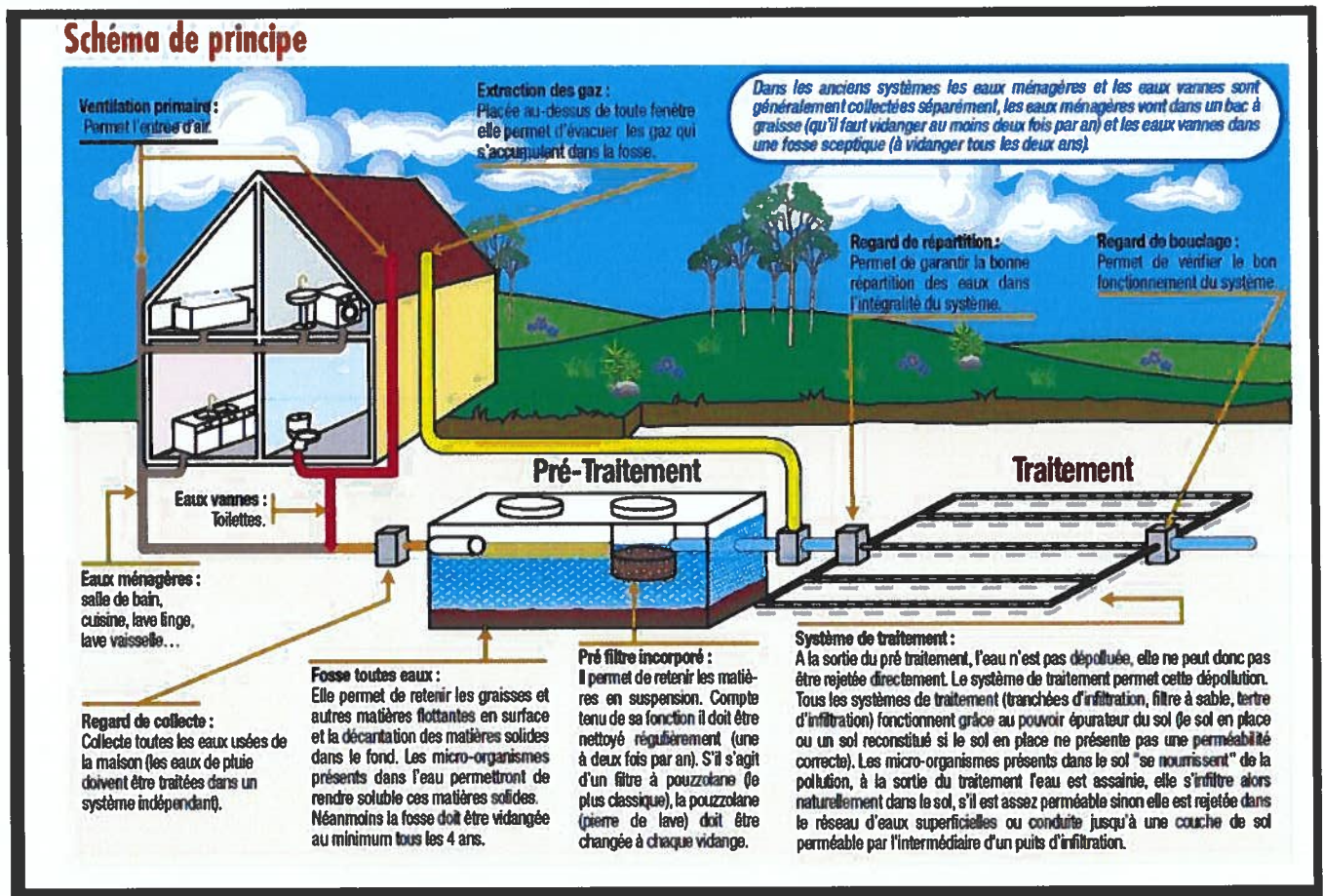
Le 1^{er} janvier 2020, le contrat de prestation de services établi par la Communauté de Communes Maconnais Tournugeois intégrait avec le Cabinet Charpentier, 23 communes. La commune de Saint Albain est en contrat depuis le 01/01/2024, cette prestation intègre les 24 communes.

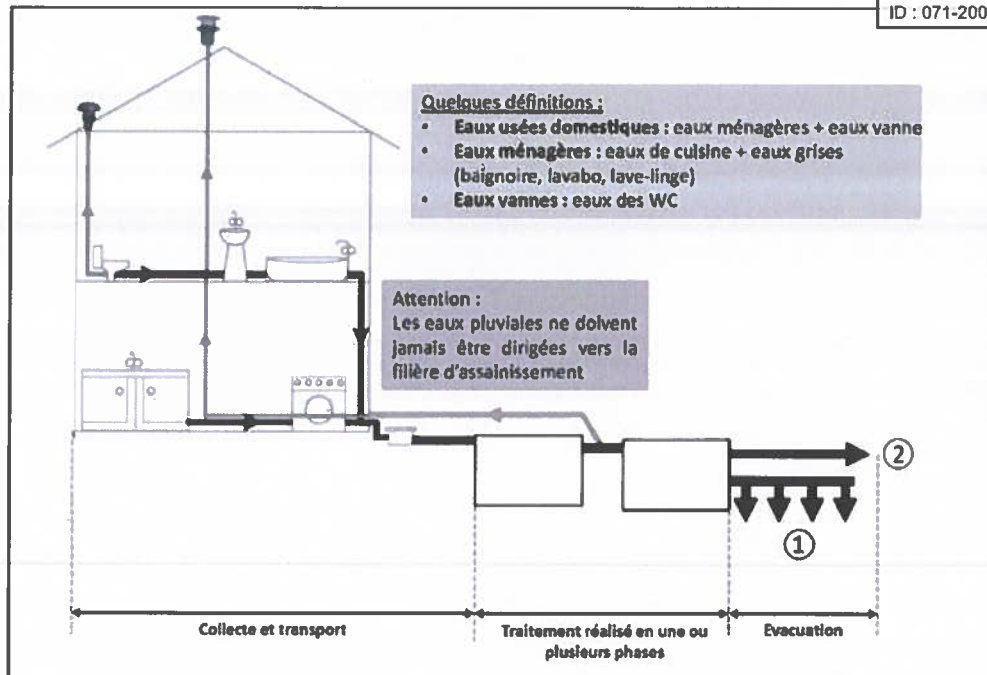
3. L'activité du service :

3.1 Le principe du service

Une offre de service pour accompagner le quotidien des usagers dans les procédures de conception, réhabilitation et transaction immobilière.

Principe de fonctionnement d'une installation autonome :





3.2 Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées

- 🔧 Le contrôle de conception et d'implantation : À partir d'éléments plans, d'une étude de sol, et d'une notice justificative élaborée par un bureau d'études, le service instructeur évalue la conformité de la filière proposée (DTU 64.1, règles d'implantation, nature du sol, taille et destination de l'immeuble). À l'issue de ce premier contrôle le service émet un avis sur le contrôle de conception et d'implantation.
- 🔧 Le contrôle de bonne exécution du projet réalisé dans un second temps, est effectué après réalisation des installations et avant remblaiement de celles-ci. Le service vérifie in situ que les ouvrages exécutés sont ceux ayant reçu un avis favorable et sont réalisés conformément aux règles de l'art. Le service émet alors un avis de bonne exécution.

3.3 Le contrôle des installations lors de transactions immobilières

Ce contrôle est obligatoire en cas de cession immobilière. Un rapport est édité à la suite de la visite, il a une validité de 3 ans. Il est demandé systématiquement en cas de vente. Les travaux ou la réhabilitation des installations sont à la charge de l'acquéreur dans l'année qui suit l'achat, en cas de non-conformité.

Il permet :

- D'apprécier la conformité des systèmes d'assainissement non-collectif, et plus particulièrement leur impact sur l'environnement ou la salubrité publique,
- D'informer le propriétaire ou le futur acquéreur sur les différentes techniques d'assainissement et les travaux à réaliser sur les installations,

- La rédaction d'un rapport technique décrivant chaque installation, précisant son niveau de priorité de réhabilitation et qualifiant son fonctionnement.

❖ La vérification du bon fonctionnement des ouvrages qui comprend :

- La vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
- La vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux,
- Le cas échéant, des prélèvements et analyses d'échantillons, lorsque le rejet se fait en milieu hydraulique superficiel et en cas de suspicion de pollution par l'installation.

❖ La vérification du bon entretien qui comprend :

- La vérification de la réalisation périodique des vidanges des ouvrages, justifiée par un document émanant de l'entrepreneur ayant effectué la vidange, conformément à la réglementation en vigueur.
- L'évaluation de la hauteur du voile de boues dans la fosse, qui permet d'indiquer la date estimée de la prochaine vidange.
- L'information du particulier sur la nécessité de pratiquer, le cas échéant, une vidange sans délai de sa fosse,
- La vérification de l'entretien du dispositif de dégraissage, dans le cas où la filière en comporte un,
- Le rappel des conseils concernant l'entretien de son installation.

3.4 Le bilan du service

En 2025, 51 dossiers de demande de contrôle ont été déposés :

Contrôles des installations neuves ou réhabilitées :

Les contrôles ventes : 32 installations existantes pour 2025

- 29 transactions immobilières) et de bon fonctionnement
- 3 sans transactions immobilières

	Conception	Réalisation
Nombre de dossiers déposés	18	13
Nombre de dossiers avec avis favorable	15	10
Nombre de dossiers avec avis défavorable	3	33

II. Qualité de traitement des eaux usées

1. Conformité des installations d'assainissement non collectif

- Sur les installations existantes :

L'ensemble des dossiers traités sur l'année 2025 concerne des contrôles d'installations existantes avant-vente.

Catégories Conformité	Contrôle VENTE 2022	Contrôle VENTE 2023	Contrôle VENTE 2024	Contrôle VENTE 2025
RACCORDE CONFORME (collectif)			3	4
RACCORDE NON CONFORME (collectif)			5	1
CONFORME	3	11	1	1
DELAIS REDUITS	4	16	4	5
NON CONFORME AVEC RISQUES	22	5	11	9
NON CONFORME SANS RISQUE	12	13	10	12
Total général	41	45	34	32

15,62% sont conformes à la réglementation en vigueur,

15,62% sont à délais réduits

37,5% sont non conformes, sans risques,

28,1% sont non conformes avec des risques directs pour la santé publique ou la sécurité des personnes.

Contrôle vente pour l'année 2025 par communes :

29 transactions immobilières

CHAPELLE-SOUS-BRANCION (LA)	2
LE VILLARS	2
MARTAILLY-LES-BRANCION	1
OZENAY	1
PLOTTES	2
SAINT-ALBAIN	1
TOURNUS	15
UCHIZY	2
VIRE	3

Sans transactions immobilières

Tournus 3

Les installations d'assainissement non collectifs non conformes avec risques sanitaires génèrent des pollutions de nappe phréatique par infiltration dans le sol d'eaux usées. D'autres exutoires de ces eaux usées alimentent des mares où sont rejetées dans les fossés communaux.

Le compte administratif 2025 :

Résultat annuel de fonctionnement	2023	2024	2025
Dépenses	9 598,01 €	9 792,50 €	11 176,00 €
Recettes	9 570,00 €	7 587,00 €	11 588,00 €
Subv. Équilibre budget principal	1 248,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat annuel brut	1 219,99 €	-2 205,50 €	412,00 €
Résultat antérieur reporté	14 479,34 €	15 699,33 €	13 493,83 €
Résultat de clôture	15 699,33 €	13 493,83 €	13 905,83 €

Au 31 décembre 2025, le solde du compte administratif du SPANC présente un solde positif de 13 905.83 €.

2. La tarification

Tarifs (jusqu'au 30/06/2025)

- Contrôle diagnostic de conformité des installations en cas de vente immobilière
 - Contrôle installation existante 182 € TTC
- Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées sur la base d'un dossier complet et visite de contrôle de bonne réalisation des installation neuves ou réhabilitées :
 - Contrôle de projet 115 € TTC
 - Contrôle de bonne exécution 182 € TTC
- Contre-visite à la suite d'une mauvaise exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées :
 - Forfait par contre-visite 115 € TTC

A compter du 01/07/2025 modifications des tarifs :

- Contrôle diagnostic de conformité des installations en cas de vente immobilière
 - Contrôle installation existante 200 € TTC
- Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées sur la base d'un dossier complet et visite de contrôle de bonne réalisation des installation neuves ou réhabilitées :
 - Contrôle de projet 125 € TTC
 - Contrôle de bonne exécution 200 € TTC
- Contre-visite à la suite d'une mauvaise exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées :
 - Forfait par contre-visite 125 € TTC



Cela étant, lors de la présentation auprès de l'assemblée délibérante, du dernier rapport d'activité en juin 2023, les élus avaient validé le principe d'utilisation de l'excédent de fonctionnement du compte administratif du service (15 699,33 €) afin de réaliser des contrôles de mise en conformité des installations les « plus polluantes » pour l'environnement.

Afin de pouvoir appliquer cette décision, la CCMT a ensuite entrepris des démarches pour établir un règlement du service public d'assainissement non collectif.

En vertu de l'article L.2224-12 du Code général des collectivités territoriales, l'adoption d'un règlement pour le Service d'Assainissement Non Collectif a donc été adopté par l'assemblée délibérante, le 28 septembre 2023.

Désormais, une liste des installations les plus polluantes est en cours d'élaboration, selon les notions de priorité indiquées à l'article 13-2 du règlement. Cela concernera donc dans un premier temps, les installations non conformes avec risques pour la santé publique ou risque environnemental avéré, qui ont fait l'objet d'un contrôle et d'un rapport depuis quatre ans.

Lorsque les dates de ces contrôles seront planifiées, l'administré ainsi que le Maire en seront préalablement informés.

▪ Sur les installations neuves ou réhabilitées

L'ensemble des projets relatifs à des réhabilitations sont conformes. Le contrôle de conception permet de vérifier la conformité des réhabilitations en amont.

Nota bene :

- Les installations de 20 EH et moins sont soumises aux prescriptions techniques de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5. Elles sont contrôlées par le SPANC.
- Les installations de 200 EH et plus sont soumises à déclaration ou autorisation selon la nomenclature « loi sur l'eau » conformément à l'article R. 214-1 du code de l'environnement, rubrique 2.1.1.0. Le service de police de l'eau a la charge du suivi des dossiers « loi sur l'eau » et du contrôle annuel de la conformité de ces installations, en collaboration avec le SPANC, conformément à l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015 précité. Elles ne sont pas contrôlées par le SPANC au titre de l'arrêté du 21 juillet 2015.

3.Évolution réglementaire :

Article L1331-11-1 du code de la Santé Publique :

Version en vigueur depuis le 25 août 2021

Attestation informative du notaire concernant la mutation du bien

Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif effectué dans les conditions prévues au II de l'article [L. 1331-1-1](#) du présent code et daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique prévu aux articles L. 271-4 et [L. 271-5](#) du code de la construction et de l'habitation.

Sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine, lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation, le document établi à l'issue du contrôle du

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

Besoin
révisé

ID : 071-200069698-20260521-ERD602026-DE

raccordement au réseau public de collecte des eaux usées mentionné au II de l'article L. 2221-8 du code général des collectivités territoriales est joint au dossier de diagnostic technique prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation.

Au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente de tout ou partie d'un immeuble, le notaire rédacteur adresse à titre de simple information par tous moyens, y compris par voie dématérialisée, à l'autorité compétente en matière d'assainissement émettrice du document mentionné au 8° du I de l'article L. 271-4 du même code une attestation contenant la date de la vente, les informations nécessaires à l'identification du bien vendu ainsi que les nom et adresse de l'acquéreur de ce bien.

Si le contrôle des installations d'assainissement non collectif effectué dans les conditions prévues au II de l'article L. 1331-1-1 du présent code est daté de plus de trois ans ou inexistant, sa réalisation est à la charge du vendeur.